



LE LIEN

**BULLETIN SEMESTRIEL DES
AMIS DU GRANDVAUX**

N° 49 - Juillet 2000

Siège Social Mairie 39150 Grande Rivière



Imprimeur APEP - 13, rue du Coin d'Amont
39150 Saint-Laurent Grandvaux

Gérant J.P. THOUVEREZ
39150 Lac des Rouges Truites

C.C.P. DIJON 2861.53 F

DEPOT LEGAL 3^{ème}. Trimestre

SOMMAIRE

- Editorial du Roulier	D. Pratini	3
- Procès verbal de l'AG		4
- Nos activités		6
- Nos projets - informations		15
- Louis Bouvier par Auguste Bailly		17
- Travail historique des élèves de 4 ^e du collège Louis Bouvier année scolaire 1999-2000	Mr Doucet et ses élèves	20
- Poésie	Florence Amiet	33
- Le recensement de Saint-Pierre (suite et fin)	Jean Ferrez	34
- Le lac de l'Abbaye	Henri Michaud	42
- La Bibliothèque	R. Louvier	46

* * * * *

* *
*

Les textes insérés dans cette publication sont sous la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent en aucune façon l'association.

EDITORIAL

Extrait du petit Larousse : Patrimoine : bien, héritage d'une collectivité, d'un groupe humain.

Le "patrimoine est il une mode ? Peut-être car aujourd'hui on en parle beaucoup. Châteaux restaurés, villes ou sites archéologique mis en valeur, colloques de généalogistes, le plus petit village recherche son "monument patrimonial", intérêt le plus souvent désintéressé mais quelquefois sous-tendu de quelqu'arrière pensée moins innocente.

J'ai entendu ces derniers jours parler du "petit patrimoine" qu'entend-on par "petit patrimoine"? D'après la définition de Larousse le patrimoine est semble t'il l'ensemble des richesses, des réalisations, grandes et petites issues de l'esprit des écrivains, de la sensibilité des artistes, de la façon de vivre que les générations précédentes nous ont légués et qui ont jour après jour, mois après mois, année après année; siècle après siècle façonné notre civilisation. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de faire dans tous ces acquis des échelles de valeur, l'art du bâtisseur de cathédrale, la pensée du philosophe, l'adresse de l'artisan ou le travail du paysan ont tous contribué à former notre société dans chacun de ses aspects et cette diversité en fait toute la richesse.

Longtemps on a pensé que l'attrait pour la connaissance du patrimoine était réservé aux gens les plus âgés ou à quelques spécialistes. Toutefois la vitalité de notre association qui fête cette année ses 25 ans prouve que notre modeste participation à la recherche authentique du passé semble satisfaire plus de 400 personnes.

Nous verrons dans ce numéro du lien que l'âge n'a rien à voir avec l'intérêt que l'on porte à ses racines.

Le travail de grande qualité des petits grandvalliers du collège entraînés dans cette passion par leur professeur Monsieur Doucet en est un exemple remarquable. Merci à tous ces jeunes, ils nous disent par leur travail que notre association n'est pas vaine.

Très bon été 2000 à tous.

Le Roulier



LES AMIS DU GRANDVAUX

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 AVRIL 2000
à la Salle de la Mairie de SAINT-LAURENT à 20 h 30

Monsieur le Président, Jean-Pierre THOUVEREZ, déclare ouverte la séance. Il remercie Monsieur le Maire de SAINT-LAURENT et tous les membres de l'association.

Compte-rendu de l'assemblée générale 1999 : lu et approuvé.

BILAN TRES DETAILLE DES ACTIVITES : Projets et information présentés par le Président.

15-06-1999 : Les experts GROUPAMA sont venus pour constater les dégâts chez Louise Mignot.

6-12-1999 : Retour des outils décontaminés, pas dans l'état voulu. Toute la rouille est enlevée mais ils sont de couleur gris argent. Nous espérons qu'ils vont se patiner petit à petit. Facture de 43777 F à la charge de l'assurance.

14-01-2000 : La Mairie de SAINT-LAURENT a libéré le logement de Madame Jacob chez Louise Mignot.

22-02-2000 : A la commission du patrimoine à LAJOUX, les Amis du Grandvaux étaient invités par le Parc du Haut Jura.

Danièle PRATINI a réédité des livrets de recettes; Il existe 5 livrets de recettes différentes.

Porcherie de FORT DU PLASNE : une lettre a été adressée à Monsieur le PREFET. Celui-ci a répondu que le projet respecte les normes et qu'il reste à résoudre un problème visuel et olfactif.

Maison Louise Mignot : les travaux du toit, porte et volets ont été entrepris. Merci au SIRES.

Bibliothèque : Régine LOUVIER souhaite ne plus assurer le fonctionnement de la bibliothèque. Cette année 10 livres ont achetés et 68 donnés. 435 ouvrages empruntés par les 27 lecteurs. La bibliothèque est ouverte de 14 h 30 à 16 h le samedi. Il manque de bénévoles pour tenir ces permanences.

CHALET DE FORT DU PLASNE : il a été ouvert l'été 1999. Don de matériel par Monsieur Amand MONNET. La commune a acheté le terrain pour le parking. Les Amis du Grandvaux sont satisfaits de l'emplacement.

Intervention de Monsieur BLONDEAU : Les outils en bois pourront être stockés dans un lieu sec et en sécurité. Monsieur GUYON se propose de les entreposer dans un local des PIARDS. Madame le Maire des PIARDS pense que c'est une bonne idée de décentraliser les expositions d'outils dans les communes du GRANDVAUX.

BILAN FINANCIER : Comptes vérifiés par les commissaires aux comptes : Madame M. Prost et Monsieur M. Monnet qui donnent quitus. Approuvé •

Questions diverses : 1° mai 2000 la promenade se fait à SAINT-PIERRE.

Nous passons aux élections des membres à renouveler :

91 votants - 2 nuls.

Ont obtenu :

Annick FENIET :	86 voix	élue
William GOYARD :	70 voix	élu
Ginette GUY :	36 voix	
Aimée THEVENIN :	74 voix	élue
Jean-Pierre THOUVEREZ :	87 voix	élu
Betty ROIDOR :	1 voix	

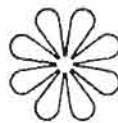
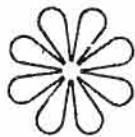
La séance se termine par le verre de l'amitié.

Conseil d'administration du 23 juin :

-Madame Jocotte Bailly ayant donné sa démission pour raison personnelle, le conseil d'administration demande à Madame Ginette Guy de bien vouloir la remplacer pour la fin du mandat.

Election: le bureau est reconduit.

Président	Mr J.P. Thouverez
Vice-présidente	Mame D. Piard
Vice président	Mame B. Blondeau
Vice président	Mr W. Goyard
Trésorière	Mame Annick Feniet



NOS ACTIVITES

Veillée des voeux pour l'an 2000.

Une très bonne soirée. Nous nous sommes retrouvés dans l'ambiance d'une veillée d'autrefois. Les jeux et les histoires se sont succédées autour de 2 grandes tables mêlant jeunes et "moins jeunes" jusqu'au moment où notre hôtesse Danièle CRU nous a servi les galettes traditionnelles et le crémant du Jura. Nous espérons que l'an prochain nous nous retrouverons plus nombreux encore.

* * * *

Visite de la fromagerie de Morbier.

C'est accueilli par un soleil printanier qu'a débuté notre visite de la fromagerie à Morbier. Le jeune fromager Raphaël Donier et Bernard Blondeau nous ont fait les honneurs de la maison. Après avoir suivi toutes les phases de la fabrication du Morbier et visionné le montage vidéo commenté par le fromager, nos hôtes nous ont offert le pot de l'amitié précédé par un cordial discours de bienvenue de Bernard Blondeau.

Cette visite s'est poursuivie par la visite du chalet du Voisinal des Monnets au Lac des Rouges Truites, transformé par l'association des Rouges Truites en un local spacieux et accueillant sans changer l'aspect extérieur du bâtiment.

Puis nous avons pris un repas en commun au cours duquel nous avons dégusté la soupe aux bôlons du président et les fromages de Morbier. Tous les participants se sont quittés enchantés de leur journée.

* * * *

Joyeux carnaval !

Comme chaque année la matinée costumée pour les enfants du Grandvaux a eu un beau succès. Les mamans rivalisent d'ingéniosité pour costumer les enfants; et c'est avec beaucoup d'ardeur que les petits (et les grands) ont dansé sur les airs variés que nous ont joué nos jeunes amis de la Chaumusse. Après avoir dansé et joué, les petits ont selon la tradition reçu un goûter et un jus de fruit avant de repartir à la maison.

A l'année prochaine.

* * * *

Conférence débat

-Sébastien Bully archéologue et doctorant à l'Université de Franche-Comté.

-Aurélia Bully qui prépare un DEA en histoire médiévale à l'Université de Franche-Comté

-La fouille programmée de l'ancien palais abbatial est réalisé par l'APAHJ (Association pour la Promotion de l'Archéologie dans le Haut-jura).

L'abbaye de Saint-Claude au XV^e siècle : apports historiques et archéologiques récents.

Le vendredi 24 mars, au collège Louis Bouvier mis aimablement à notre disposition par M^o Rathier, nous avons pu assister très nombreux (une bonne cinquantaine d'auditeurs) à la conférence illustrée par des diapositives de qualité, que nous ont proposée Aurélia Bully qui prépare un DEA en histoire médiévale à l'Université de Franche-Comté et Sébastien Bully archéologue doctorant également à l'Université de Franche-Comté.

Cette conférence a été d'autant plus appréciée que de nombreux Amis du Grandvaux avaient visité il y a quelques années les précédentes découvertes archéologiques au cours de l'une de leurs sorties à la cathédrale de Saint-Claude. De nombreuses questions ont été posées à l'issue de la conférence auxquelles ces jeunes historiens ont répondu très volontiers.

Voici un résumé succinct des thèmes exposés au cours de la soirée.

De récentes découvertes archéologiques et documentaire nous permettent de rénover la question de l'abbaye de Saint-Claude au XV^e siècle.

Ce siècle se révèle très important pour l'établissement. On assiste en effet à une entreprise de vaste ampleur pour tenter d'y établir une vie régulière, conforme à la règle de Saint Benoît. Après mille ans d'existence, la vie conventuelle s'essouffle. Une réforme est donc entreprise en 1445 par l'abbé de Saint-Claude Etienne Fauquier à l'instigation du Duc-Comte de Bourgogne Philippe le Bon. Si cette réforme a déjà fait l'objet d'études, ce n'est que récemment que éléments nous permettent de poser la question de son échec ou de sa réussite. Les résultats de la réforme d'Etienne Fauquier apparaissent en particulier au travers d'un certain nombre d'édifices : les stalles de l'église abbatiale répondent par exemple favorablement aux nouveaux statuts édictés dans le cadre de la réforme. En revanche, d'autres constructions engagées à la fin du XV^e siècle nous permettent de douter de la réussite de la réforme. Il s'agit du prieuré de Saint-Lupicin, véritable maison bourgeoise bâtie à l'usage d'un officier de l'abbaye, Claude Venet, où bien encore la chapelle funéraire que ce même personnage s'est fait construire et qui a fait l'objet depuis trois ans d'une fouille programmée. L'édifice, construit dans les années 1480, abrite des peintures murales représentant un Christ en majesté, entouré du Tétramorphe, c'est à dire la représentation symbolique des quatre évangélistes. Ce monument, modeste dans ses proportions, témoigne néanmoins de la volonté de Claude Venet de marquer ses contemporains et de perpétuer son souvenir. Ces bâtiments vont donc à plus d'un égard à l'encontre de l'esprit de la réforme.

Néanmoins, cette tentative de restauration de l'esprit primitif de la règle de Saint Benoît aura donné une impulsion aussi bien architecturale qu'artistique dans la terre de saint-Claude, et si sa réussite n'est pas totale, elle aura cependant fait reculer d'un demi siècle l'échéance quasi inéluctable du monastère, qui tombera en commende à partir de 1510, c'est à dire que l'abbé ne résidera plus au monastère. Il ne sera plus dès lors qu'un officier élu par le roi, pour qui l'abbaye ne sera plus qu'un simple bénéfice

A. et S. Bully

Merci à ces deux jeunes chercheurs. Souhaitons que leurs travaux les conduisent un jour en Grandvaux pour mieux nous éclairer sur notre passé.

Sortie du 1er Mai 2000

A la découverte des pierres de
SAINT-PIERRE

La sortie annuelle des Amis du Grandvaux a réuni, sous un ciel clément, un grand nombre d'adhérents qui ont pu retrouver dans un village où de nombreuses vieilles fermes datent du 17^e siècle et de la Révolution, les traces de leurs ancêtres.

La randonnée débuta par un court exposé de Jean Ferrez (voir texte en annexe) sur l'origine géographique et administrative de Saint-Pierre :

-Comment les Ferrez et les Bouvets ont été regroupés en 1744 pour former la chapelle Saint-Pierre,

-Comment, dans le cadre de la communauté de Rivière-Derrière, La Chaumusse, malgré la continuité de l'habitat, s'est trouvée séparée de Saint-Pierre sur le plan religieux puis sur le plan administratif.

Au cours de cette visite, les participants ont parcouru le village de la première maison de bise, au n° 1 de la Grande Rue où passait l'ancienne route de la Chaux-du-Dombief à Saint-Laurent, jusqu'aux Bouvets. (photo 1)

Dès le départ, au hameau des Dadonins, les linteaux des maisons n° 5 et 8 permettent d'identifier les propriétaires de 1790 :

-François Joseph Dadonin, voiturier, qui malgré la date de construction (1789) affiche sa fidélité à la royauté en faisant graver deux fleurs de lys.

-Alexis Dadonin, cultivateur de communaux, dont la maison date de 1787.

Un arrêt à la CUBA permet à M. Blondeau d'exposer les conditions historiques de la création de cette coopérative d'utilisation de bâtiments agricoles, affectée à la traite quasi automatique, la première du Grandvaux. Ce système associatif où les cultivateurs bénéficiaient des installations tout en restant maître de leur propre exploitation avait été prévu pour libérer les hommes (vacances) et promouvoir leurs produits. Les difficultés successives n'ont pas permis de poursuivre cette intéressante expérience.

Au voisinage de la CUBA, on a pu admirer la très belle niche au 25 Grande Rue et l'inscription sur la porte voisine "Dieu soit Béni" 1741. (photo 2).

Le groupe s'arrête à nouveau au carrefour de la rue Ambroise Ferrez, en face de la Croix, où plusieurs maisons révèlent des vestiges des pillages de Bonlieu :

-Trois petites colonnes de cloître dans les jardins de la rue Ambroise Ferrez,

-Au 1 rue Delaya, chez Aimée Thevenin, une porte et une fenêtre Renaissance, sans doute les plus belles des fermes du Grandvaux (voir photos 5-6).

Près de la maison de Jean et Marcel Bouvet, on reconnaît entre deux bornes le départ du chemin piétonnier qui, pendant des siècles, reliait Saint-Pierre à Saint-Laurent, à travers la tourbière, en passant par la maison commune du Grandvaux.

Une halte sur la place de la mairie permet la visite détaillée de l'église, dont il faut mentionner la chaire sculptée, le Saint Pierre polychrome et les fonds baptismaux, ainsi que le chemin de croix moderne.

La visite continue, la colonne s'étire mais ne rompt pas chacun trouve sur les linteaux des vieilles fermes un souvenir de son enfance ou de ses ancêtres, l'occasion de raconter une anecdote.

D'une extrémité du village à l'autre, les linteaux gravés sont un témoignage de foi (croix, niche, inscription : Dieu soit béni), de fidélité et d'amour (coeur) voire de référence à la maçonnerie; on y relève la date de construction, les initiales du ou des premiers propriétaires (voir page de photos jointe) 7-8.

Signalons entre autres, au levant de la salle des fêtes, la maison de Claude Henry Ferrez (1705-1786), datée de 1776, portant un coeur avec les initiales C H F. Avec son frère Alexis, il figure parmi tous les ancêtres des Ferrez et de tous les grandvalliers issus de Saint-Pierre depuis 1750 (photo 3).

Le linteau de la maison 39 bis, daté de 1797, est orné d'un sabre et d'un canon, à côté de deux coeurs; c'est sans doute la maison d'un soldat de l'an II, revenu de campagne (photo 4).

Après la visite du village, le car du président Charnu transporte les participants à la carrière, sur la route de Trémontagne, pour la visite du site archéologique comportant pierres levées, tables mégalithiques et tumulus, qui révèlent la présence de l'homme après la première glaciation. Jean Ferrez, le découvreur du site, et Jean Louvier, qui a participé au défrichement et réalisé le relevé topographique, guident les participants dans les dédales du pré-bois (voir article du Lien n° 2).

L'après-midi se termine par un dîner à l'hôtel de la forêt, le seul de Saint-Pierre, où Denise Ferrez-Thevenin sert aux marcheurs des mets jurassiens parfaitement cuisinés, qui leur donnent le courage de bavarder de leur randonnée jusqu'à une heure avancée.

Jean Ferrez

* * *

ORIGINE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE

Origine des habitants

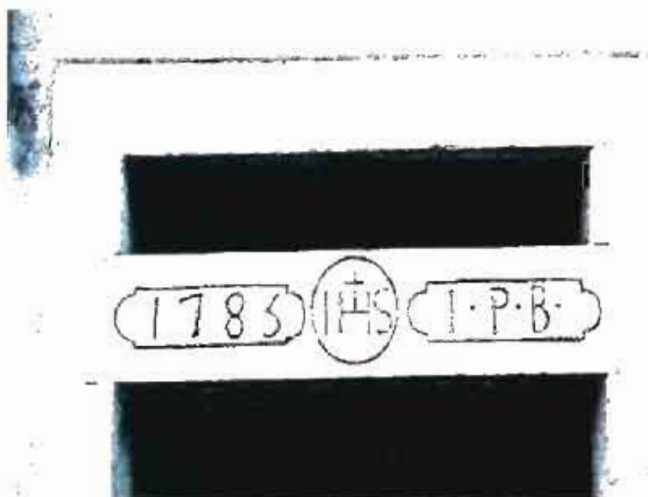
La commune est constituée de plusieurs voisinats (hameaux) portant - comme dans les autres communes du Grandvaux - le nom des familles des premiers colons - installés au 11ème siècle pour défricher et cultiver la terre.

De bise à vent, nous traverserons les Dadonins ou Pichegrus, les Croyets, les Ferrez (le centre du village), les Jeanliadets, la croix de Pierre, les Bouvets d'amont et d'aval.

Ces hameaux étaient autrefois bien distincts les uns des autres, aujourd'hui avec les constructions récentes, ils forment avec La Chaumusse, sur plus de 5 kilomètres, une ligne continue d'habitats à la limite des anciennes tourbières et du plateau calcaire (chaux).

L'histoire de Saint-Pierre est étroitement liée à celle de la Chaumusse. Les 2 villages formaient jusqu'à la Révolution une unité administrative : la communauté de Rivière-Derrière qui était divisée en 3 dixmeries (unité de perception de la dîme dotée d'échevins), les Bouvets, les Ferrez, la Chaumusse.

Avant la sécularisation de l'Abbaye de Grandvaux, la revendication constante des échevins des voisinats de Rivière-Devant et de Rivière-Derrière était de disposer d'un vicaire résidant afin de ne pas obliger les habitants à se rendre à l'église de l'Abbaye, près du lac, pour les principaux actes civils et religieux : baptême, mariage, messe, communion Pascale, enterrements, etc ...



57, Grande Rue - Les Jeanclaudets - Saint-Pierre



Maison de 1741 - Chez Jean FERREZ
4, rue Ambroise Ferrez - Saint-Pierre

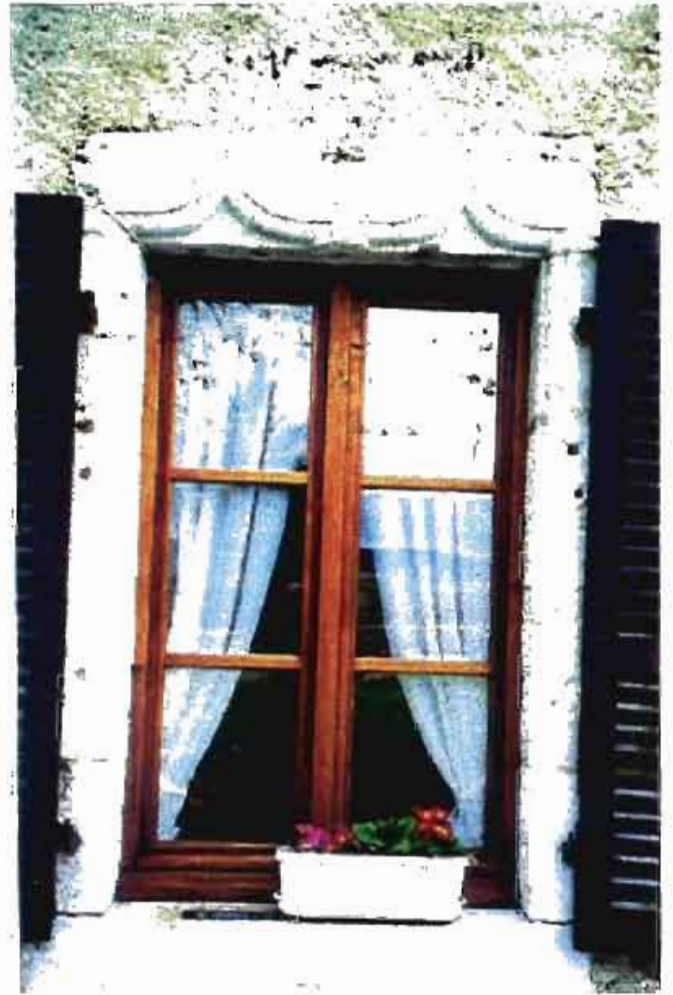


Porte de l'Abbaye de Bonlieu de 1628
Maison d'Aimée Thévenin - 1, rue Delaya - Saint-Pierre



Maison "Sybille" - 1, Grande Rue - Saint-Pierre
Appartenant aux propriétaires de la scierie (a brûlé)

Ferme de 1781 - Appartenant à Victorine LANCON
48, Grande Rue - Saint-Pierre
Après l'usine verjus



Fenêtre de l'Abbaye de Bonlieu
Maison d' Aimée Thèvenin
1, rue Delaya - Saint-Pierre



Porte et Niche du 25, Grande Rue à St.Pierre
Ferme un peu en retrait sur la droite



Niche du 25, Grande Rue
39150 Saint-Pierre

Après 1742 : Création de chapelles

Après la sécularisation de l'Abbaye de Saint-Claude, Mg Méallet de Fargues, premier évêque, procède à la création de nombreuses chapelles ou églises succursales.

Le 24 juillet 1744, la chapelle que les Ferrez avaient construite au centre de leur hameau sous le vocable de Saint-Pierre est dotée d'un vicaire résidant. Elle dessert les Ferrez, y compris les Croyets et les Dadonins et les Bouvets; les habitants en supportent les charges. Le prêtre nommé est autorisé à dire les messes, présider aux baptêmes et aux enterrements, un registre paroissial est ouvert. Un cimetière est créé. Un maître et une maîtresse d'école sont nommés. En conséquence, le hameau des Ferrez est remplacé par la chapelle Saint-Pierre.

La même année la chapelle Saint-Laurent est dotée d'un vicaire qui dessert Salave et Saint-Laurent de la communauté de Rivière-devant mais aussi La Chaumusse, de la communauté de Rivière -Derrière, ainsi que les Chauvettes. La séparation, sur le plan religieux, de Saint-Pierre et de la Chaumusse est ainsi réalisée. Elles continuent cependant à appartenir à la même communauté administrative : Rivière-derrière !

Après 1790

lorsqu'après 1789, les communes sont constituées, en principe à partir des paroisses, le premier conseil municipal de Rivière-Derrière (Les Ferrez et les Bouvets) décide, le 10-03-1790, de prendre le nom de Saint-Pierre; en effet des confusions fréquentes sont faites avec les communes de Grande-Rivière et Rivière-Devant. De son côté La Chaumusse devient une commune autonome par rapport à Saint-Laurent.

La situation entre le religieux et le civil sera entièrement réglée en 1792 lorsque l'état civil qui était resté entre les mains du clergé paroissial sera confié aux municipalités.

Notons, pour terminer, que pendant la Terreur la commune de Saint-Pierre fut la première, sous l'influence de sa Société populaire et pour effacer toute référence au christianisme, à adopter le nom de Rochepierre.

Jean Ferrez - 1er Mai 2000



Après cette sortie un complément d'informations nous est parvenu, nous avons le plaisir de vous les communiquer.

Nous connaissons assez mal l'histoire de notre village.

Au 13^e siècle le village de Trémontagne comptait plus de 100 maisons et près de 600 habitants. Il fut ravagé par la peste noire de 1349. Quelques fermes ont subsisté jusqu'à la fin du XIX^e siècle (19^e siècle) (Famille Bouvet).

Notre village faisait partie de « Rivière Derrière », avec la Chaumusse. Il porta ce nom jusqu'en 1754 où il devint Saint-Pierre. (En 1666, Rivière-Derrière comptait 241 habitants).

Puis vint la Révolution de 1789. A Saint-Pierre les révolutionnaires étaient très nombreux, du fait que les "rouliers", qui parcouraient toute la France avaient des idées très avancées; on disait d'eux : « ils veulent tout dérocher ».

Saint-Pierre fut donc appelé Rochepierre sous l'influence du club de Rochepierre, des communes voisines furent elles aussi contraintes de changer de nom.

La révolution terminée, notre village retrouvera son nom. Les communes se forment territorialement et administrativement, à peu près comme aujourd'hui.

En 1824, le conseil municipal de Saint-Pierre et le conseil de fabrique s'engagèrent pour 10 ans avec Marc Joseph BENIER, pour la somme annuelle de 300 F : 220 F payés par la fabrique, et 80 F par la commune. Monsieur BENIER sera instituteur et chantre en l'église : il enseignera les enfants aux fins de les instruire sur tous leurs devoirs civils et religieux. La commune paiera le loyer de la chambre pour la classe.

Les élèves qui n'apprendront qu'à lire, paieront 75 centimes; à lire et à écrire 1 Franc; pour lire, écrire et le calcul 1,25 Franc; ceux à qui il apprendra la grammaire 1,50 Franc - par mois.

L'instituteur est tenu de fournir le bois ou la tourbe pour le chauffage des enfants. Le Sieur BENIER a promis qu'il ne parlera d'aucune espèce d'augmentation pendant toute la durée de ses engagements. (Les temps ont bien changé !).

Evolution du nombre d'habitants.

vers 1730	=	800 habitants
1790	=	777
1800	=	823
1820	=	831
1851	=	578
1872	=	447
1901	=	308
1921	=	225
1946	=	212
1968	=	163
1984	=	204
1992	=	240
à ce jour		environ 330

Cimetière des pestiférés

Le cimetière des pestiférés, situé à l'est (200 m) du lotissement de l'H.L.M., s'étendait sur une surface carrée de 24 mètres de côté; on en voit encore nettement les contours ainsi que la pierre centrale qui devait porter la croix.

Est-ce là que fut construite une première chapelle qui aurait disparu sous les coups des bandes armées de Henri IV (vers 1590-1595) ? A une dizaine de mètres à l'est on peut remarquer la « vy messière ». Est-ce par ce chemin que passaient les paroissiens qui se rendaient à l'Abbaye venant de la Chaumusse ? ou bien ce chemin était-il utilisé par les paysans conduisant la dîme (moisson) au prieuré du Grandvaux ?

L'église de Saint-Pierre

D'abord chapelle en 1590 (dédiée à St Pierre et St Paul) eut un vicaire résidant en 1744 (premiers registres paroissiaux). Elle fut achevée en 1794. (N.B. : les reliques ne seraient ni de St Pierre, ni de St Paul, mais de St Pacifique).

On peut remarquer :

-Une pierre rose à l'entrée sous le porche. Dans son roman "la rose de notre dame" Félicien écrit : « le pèlerin entre par la porte de droite; il passe tout d'abord sur la pierre du seuil. Elle se remarque car, en général, elle n'a pas la même texture que les autres pierres du sol. Elle a la particularité de décharger le pèlerin de son potentiel énergétique ».

Ceci est étranger à la foi; on peut sans doute trouver d'autres interprétations.

-Le chemin de croix (1960), original et apprécié par de nombreux visiteurs. Il est l'oeuvre d'une équipe d'artistes savoyards : personnages faits de sarments de vigne et de buis, sur plaques d'ardoise.

-Une statue de St Pierre, ouvrage d'un sculpteur bourguignon, et un très beau christ en bois doré (restauré en 1960), tous deux datant du 16^e siècle.

-la chaire, dont les différents panneaux sont la traduction de scènes bien connues de la vie de St Pierre. Remarquons que les personnages ont été mutilés par des impies fanatiques, probablement au début du siècle. 1^o panneau : St Pierre "venant". 2^o : illisible. 3^o : appelant (sculpture volée). 4^o : défendant. 5^o : tremblant. 6^o : pleurant. 7^o : enseignant.

Elle existait déjà en 1761. Nous pouvons voir sur les 7 panneaux les inscriptions en relief suivantes.

VENIENS	⇒	(Venant)	
SEQUENS	⇒	(Suivant)	
VOCANS	⇒	(Appelant)	Manque la sculpture
DEFENDENS	⇒	(Défendant)	
TREMENS	⇒	(Tremblant)	
FLENS	⇒	(Pleurant)	
TOCENS	⇒	(Enseignant)	

INFORMATIONS et PROJETS

14 juillet : après-midi :

Participation des Amis du Grandvaux au défilé costumé organisé par l'office du Tourisme de Saint-Laurent à l'occasion de la fête artisanale.

Du 16 juillet au 20 août :

EXPOSITIONS

1 -Chez Louise Mignot 37, Rue du Coin d'Amont 39150 Saint-Laurent.

(Dans le cadre sauvegardé d'une ferme du 18° siècle) ayant pour thème :

"Une Noce se prépare en Grandvaux"

Ouverture : les samedis et dimanches + le 15 août de 15 h à 19 h

Renseignements : 03-84-60-20-59

2 -A l'ancien chalet de fromagerie de Coin d'Aval

"Dans la dernière fruitière à comté du 19° siècle sauvegardée par l'association)

Thème : "La Fruitière d'autrefois"

Ouverture : Uniquement le dimanche de 15 h à 19 h.

Renseignements : 03-84-60-20-83

Un même billet d'entrée vous permet d'accéder aux deux expositions
Entrée gratuite pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans

Les personnes qui souhaiteraient assurer une permanence suivant leur disponibilité à l'une ou l'autre de ces expositions seront les bienvenues en se signalant aux N° mentionnés ci-dessus.

En Août et Septembre :

L'association "Les cavaliers du Grandvaux" sera heureuse d'accueillir les Amis du Grandvaux costumés pour participer aux moissons et battages à l'ancienne.

Depuis plusieurs années déjà, cette association perpétue le savoir-faire et la tradition d'activités agricoles étroitement liées au travail et à la reconnaissance des chevaux de trait.

Ces travaux étant conditionnés par le beau temps, les dates définitives ne seront connues que quelques jours à l'avance.

Prévisions [Moissons : Fin août (si possible un samedi et dimanche)
Battage : en septembre (un dimanche)

Ce qui est sûr : le rendez-vous est fixé aux Mussillons Grande-Rivière.

(et à défaut d'une soirée "retrouvailles") ce pourrait être l'occasion de se rencontrer acteurs et spectateurs dans l'ambiance grandvallière d'une convivialité d'antan.

Renseignements de dernière heure :

Bernard Blondeau 03-84-60-42-34

Jean Pierre Thouverez 03-84-60-84-63

10 septembre :

Fête du centenaire de la gare de MOREZ

Les Grandvalliers ont été sollicités par la ville de Morez pour fêter cet anniversaire avec l'arrivée en gare à 11 h 30 d'un autorail panoramique transportant un maximum de voyageurs en costumes d'époque.

Il y a 10 ans déjà : le 10 juillet 1990 nous commémorions le centenaire de l'arrivée du train à Saint-Laurent. Cette fête connut un succès éblouissant dans la cité grandvallière.

Espérons qu'après avoir franchi tunnels et viaducs, les grandvalliers sauront déclencher une superbe ambiance sur les quais moréziens !

Alors, à vos costumes ! venez nous rejoindre, invitez vos amis et n'oubliez pas de vous inscrire dans les délais au moyen de la feuille annexée dans ce lien.

Message : Ainsi que vous pouvez le constater, les Grandvalliers costumés sont de plus en plus demandés. Enfants, jeunes et moins jeunes, n'hésitez pas à vous faire connaître ...

Si vous êtes très motivés, un groupe folklorique pourrait voir le jour aux Amis du Grandvaux : quelques chants et danses sont encore connus, mais dès à présent, mettez vous à la recherche de costumes, roulières et habits anciens (bientôt introuvables), vous participerez ainsi à sauvegarder ce qui peut l'être. Trop souvent après un décès, des trésors de fierté de nos aïeux prennent la direction des chiffons ou des poubelles ! ...

Vous pouvez les confier aux Amis du Grandvaux. Ginette Guy nous propose tous ses talents pour les entretenir, si possible de les restaurer.

En octobre :

Les Amis du Grandvaux souhaitent fêter les 25 ans de l'association.

Quand ? et de quelle Manière ?

Nous attendons vos suggestions et surtout votre participation ... !



Louis BOUVIER

1856-1944

Quand, venant de Saint-Laurent, on s'engage, après être passé devant la scierie Girardet, sur la vieille route des Martins, on découvre presque aussitôt, à droite, sur une petite élévation de terrain, quelques pierres dispersées, ruines de murailles écroulées, perdues dans les orties et les hautes herbes. C'est là tout ce qui reste de la maison familiale de Louis Bouvier, celle à laquelle se rattachaient tous ses souvenirs d'enfance; cette enfance fut celle de tous les jeunes grandvalliers d'autrefois, dont les parents, petits cultivateurs, songeaient plus à leur rude besogne qu'aux études de leur progéniture.

A l'époque où Louis Bouvier vint au monde - en 1856 - la vie était plus difficile, plus âpre, plus resserrée sur elle-même, qu'elle ne l'est aujourd'hui. Rien n'existait de ce qui est vraiment indispensable et dont nous ne pourrions même plus concevoir la privation : pas de chemin de fer, pas d'électricité, pas de gaz, pas d'engins motorisés, peu de chevaux, les travaux champêtres ne s'accomplissaient que par l'effort ininterrompu des bras humains, et les transports, à l'aide de boeufs accouplés. Certes, les parents du petit Louis ne pensaient pas que ce gamin, qui prenait tant de plaisir à garder les vaches, serait un grand savant universellement connu, et que son nom, inscrit au fronton de l'école de garçons de Saint-Laurent, inspirerait - peut-être ! ... aux futurs élèves et à leurs parents, le désir de savoir exactement qui il était, pourquoi son village lui rendait cet hommage, et ce qu'avait été sa vie. Il n'est pas inutile de le rappeler, car, selon l'expression populaire, les morts vont vite, et Louis Bouvier n'a laissé de souvenirs profonds et personnels que dans quelques mémoires de vieillards. J'ai le privilège - si c'en est un - d'être de ce nombre. Bouvier, c'est ainsi que je l'entendais appeler familièrement, était un des meilleurs et des plus anciens amis de mon père, plus âgé que lui de huit ans. Je l'ai donc vu bien souvent, et surtout durant la dernière période de sa vie, sans doute parce que l'accumulation des années avait rendu moins sensible le décalage des 22 ans qui nous séparaient, mais aussi pour une autre raison qu'il m'a donnée lui-même, bien après la mort de mon père : "J'aime à venir vous voir, me dit-il alors, à cause de votre ressemblance avec l'Edmond. Et maintenant que vous arrivez à la soixantaine c'est hallucinant. Je vous vois : je crois le voir ...". C'est avec un très grand plaisir que j'évoque aujourd'hui l'image de ce grand ami toujours vivante en moi et que je tente de ranimer, si je le peux, pour le faire un peu connaître à ceux pour lesquels il n'est plus qu'un nom.

Je dois d'abord, répondre à une question que se poseront sans doute ceux qui liront ces lignes. A une époque où n'existait pas la sécurité sociale, où l'on avait pas imaginé les allocations familiales, où l'enseignement secondaire n'était pas gratuit, et où, pour élever et faire instruire des enfants, le père de famille, si modeste que fût sa situation, n'était assuré d'aucune aide extérieure, comment un petit berger de sous la Savine, élève de l'école primaire, put-il s'élever peu à peu aux plus hauts grades universitaires, et à une éminente situation sociale ? Uniquement grâce aux bourses d'internat, bourses complètes qui assuraient l'instruction et l'entretien, et qui étaient libéralement accordées au mérite. Le rôle de l'instituteur était alors déterminant. C'était lui, qui, connaissant bien ses élèves, ne manquait pas, lorsqu'il découvrait chez l'un d'eux l'intelligence, le sérieux, et le goût du travail indispensable à des études plus hautes, en prévenait les parents, insistait auprès d'eux pour leur inspirer des ambitions auxquelles ils n'auraient sans doute pas songé, et tâchait de les décider à accepter que leur fils quittât la maison familiale pour le collège. Ce n'était pas toujours facile : il fallait vaincre beaucoup de craintes, d'incertitudes, d'habitudes invétérées. Mais en général, les parents finissaient par comprendre, et peut-être sans enthousiasme acceptaient. Dès lors, la vie du petit montagnard changeait totalement. Le travail intellectuel devenait sa seule activité. Il lui était interdit d'être paresseux, car s'il se relâchait et négligeait son travail, sa bourse n'était pas renouvelée. Mais le fait était bien rare. Ces enfants, d'humble condition, étaient aussi courageux que rudes, aussi orgueilleux qu'énergiques. Les effectifs étaient beaucoup moins pesants qu'ils ne le sont aujourd'hui, et le professeur pouvait s'intéresser individuellement à tous les élèves; il n'était pas arrêté dans son effort par la présence d'une masse d'enfants peu doués pour l'étude et dont il fallait pourtant s'occuper. Les boursiers composaient régulièrement l'élite de la classe dont ils tenaient la tête. Pour eux ce n'était pas seulement un honneur, mais ils avaient presque le sentiment que c'était un devoir. Aussi

parvenaient-ils sans peine à leur baccalauréat, après quoi, s'ouvrait pour eux la possibilité d'obtenir une bourse de licence, et, plus tard, d'agrégation, où, s'ils avaient hâte de gagner quelque argent, ils se faisaient nommer maîtres d'internat, dans une ville de faculté et poursuivaient leurs études tout en accomplissant leur besogne quotidienne : surveillance d'études ou de dortoirs. C'était la voie la plus dure puisque le jeune maître ne disposait pour son travail personnel que d'une petite partie de son temps, mais elle offrait la perspective d'une liberté plus grande sinon d'une vie matérielle plus facile, et, pour ceux qui ne redoutaient pas un double labeur, elle apparaissait comme la plus séduisante. Ce fut, si mes souvenirs sont exacts, celle que suivit Louis Bouvier.

Passionné dès l'enfance pour tout ce qui touchait à la nature et pour toutes les formes de l'existence animale, ce fut vers les sciences qu'il se dirigea spontanément, et, après sa licence, il s'orienta, par une impulsion irrésistible, vers l'histoire naturelle. Il me suffira de rappeler les grandes étapes de sa carrière : en quelques lignes, elles sont l'histoire de sa vie. Tout d'abord, nommé professeur à l'école de pharmacie de Paris, il consacra plusieurs années à édifier sa thèse, vraiment monumentale, sur le système nerveux des mollusques. Ayant ainsi conquis le grade de docteur es sciences, il fut en 1893, nommé professeur d'entomologie au Museum. De l'étude des mollusques, il était passé à celle des insectes, et il ne l'abandonna plus jusqu'à la retraite (1932). Dans l'intervalle, il avait été élu membre de l'académie des sciences (1902) et élevé à la dignité de commandeur de la légion d'honneur.

Toutes ces années d'enseignement au Museum furent pour lui des années de travail intense, auquel il se livrait avec une fougue et un enthousiasme sans réserves. Ses brochures, ses communications à l'Institut, ses livres, se succédèrent sans interruption, et bien au delà de sa retraite, et vraiment jusqu'à sa mort (1944). Le Museum avait du reste tenu à l'honneur de lui laisser, sa vie durant, la jouissance de son magnifique laboratoire, où, à toute heure du jour, on était sûr de le trouver, l'oeil généralement collé à l'oculaire de son microscope, et le scalpel au bout des doigts. Il publia alors nombre de travaux qui intéresseront surtout les spécialistes, mais il composa aussi quelques ouvrages plus accessibles, qui révélèrent au grand public son nom et son oeuvre. Je me bornerai à citer les plus importants. Ce sont la vie psychique des abeilles, les Habitudes et les Métamorphoses des insectes, le Communisme chez les insectes.

Telle fut l'oeuvre du savant : Tant de travaux, une si magnifique réussite, les honneurs dont il était comblé, tout cela forme un total un peu intimidant et l'on peut croire que l'homme l'était aussi. Mais en général, les grands savants sont simples et modestes : car, plus ils savent des choses, plus ils s'aperçoivent que le nombre de celles qu'ils continuent à ignorer est infini. D'autres part, Louis Bouvier, né à la campagne, y ayant passé son enfance, ressentant pour son Jura natal un double amour, celui qui lui venait de ses instincts profonds et celui qu'animait son intelligence, était resté et resta toute sa vie l'homme le plus détaché de tout ce qui était ambition, cérémonial, préséances, décorations. Rarement portait-il son insigne de commandeur de la Légion d'Honneur : la rosette rouge posée sur un ruban d'argent. Comme je lui en demandais un jour la raison, il me répondit : "Ce clinquant ? ... ça attire trop l'attention ! ...". Il ne désirait que passer inaperçu, aussi simple dans ses vêtements et dans toute sa vie qu'il l'eût été en roulière et en sabots. En dehors de son travail, de ses affections familiales et de ses rapides séjours à Saint-Laurent, rien ne lui semblait valoir la peine qu'il y consacrait une minute de son temps. Très distrait, d'une extraordinaire sobriété, on imagine à quel point il se souciait peu de gastronomie. A tous les raffinements culinaires, il préférait une assiettée de gaudes ou de soupe aux bôlons et parlait, comme de gourmandises rares, du brezi et du sérat. Il avait découvert pour y déjeuner, lorsqu'il ne voulait pas, à midi, rentrer chez lui, dans sa lointaine banlieue, un petit restaurant, voisin du Museum et fréquenté surtout par des chauffeurs de taxis, dont me parlait avec enthousiasme. "C'est la patronne qui fait la cuisine, me disait-il ... Et quelle cuisine ! .. Chaque jour, elle met sur sa carte un petit salé aux lentilles, qui est une merveille ... je vous assure, mon cher, une merveille ... Quand les savants étrangers viennent me voir et que je leur fais les honneurs du Museum, je les emmène déjeuner dans mon bistrot ... je leur fais servir le petit salé aux lentilles ... et ils sont ravis, absolument ravis ! ...".

Il avait conservé une ingénuité rustique extrêmement attachante : jamais il ne lui serait venu à l'esprit que ces naturalistes notoires, qui venaient d'Angleterre, d'Amérique ou d'Allemagne, et qui connaissaient le renom de la cuisine française, auraient préféré peut-être au petit salé, quelque spécialité plus raffinée, dans un cadre plus élégant. Son enthousiasme, car il s'enthousiasmait aisément et ardemment, lui dissimulait un peu les réalités de la vie. C'était,

fondièrement et de toute son âme, un idéaliste, qui ne voyait jamais que le beau côté des êtres et des choses. Sous son uniforme d'académicien, l'épée au côté et la cravate de commandeur autour du cou, il avait gardé la simplicité et la limpidité d'âme du petit berger d'autrefois. Qu'un tel homme aussi incapable de toute démarche intéressée, de tout calcul, de toute intrigue, ait pu arriver à la situation qu'il occupait, c'est la meilleure preuve que, lorsqu'un mérite éclatant s'impose, il finit toujours par triompher.

La mort de Louis Bouvier, en 1944, fut aussi discrète, aussi effacée que l'avait été sa vie. A la fin d'une des séances de l'Académie, il se borna à avertir ses confrères qu'il venait pour la dernière fois à leurs réunions hebdomadaires. Très simplement, il expliqua : "Je sais où j'en suis; je n'en ai plus pour longtemps. Mes jambes commencent à me refuser leur service, et quand les jambes d'un montagnard le quittent, la fin est proche. Je vous fais donc mes adieux puisque nous ne nous reverrons plus".

Quelques jours après, comme il l'avait pressenti, il s'éteignait.

Telle fut, résumée en quelques lignes, cette existence admirable d'un petit montagnard, qui, par son intelligence mais aussi son acharnement au travail, un travail qu'il poursuivit jusqu'à ses derniers jours, arriva à occuper un poste éminent dans la science française, et dans la culture internationale, et à laisser, parmi les grands naturalistes, un nom qui ne mourra pas, vie, dont on peut bien dire qu'elle est à la fois un exemple émouvant et le plus puissant des encouragements.

Auguste BAILLY

C'est le 14 juillet 1947 qu'une plaque fut posée au-dessus de la porte d'entrée du cours complémentaire. La cérémonie eut lieu en présence MM. Auguste Bailly; Roche, Maire de Saint-Laurent; Ernest Bouvet, Conseiller Général; Antoine Lionnet, Inspecteur d'académie honoraire; Numa Magnin, Directeur d'Ecole Normale Honoraire; Juredieu, Inspecteur de l'Enseignement Primaire.





Portrait of a man with a beard and mustache, wearing a suit and tie.

L'école pour tous

L'école pour tous . . .

C'est au cours du 19^e siècle que les écoles se multiplient en France. En 1833, la *loi Guizot*, fait obligation, à chaque commune, d'entretenir une école primaire gratuite pour les garçons. Il faut attendre 1867 et la *loi Duruy* pour voir se développer les écoles de filles dans les communes supérieures ou égales à 500 habitants. C'est cette même loi, qui crée la *caisse des écoles* pour favoriser la gratuité de l'enseignement par le biais d'impositions extraordinaires et de subventions.

Mais c'est la 3^{ème} République qui achève de donner à l'école son visage actuel. 1882 : l'instruction est désormais obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans (*loi de Jules Ferry*). 1886 : la *loi Goblet* impose la laïcisation des programmes mais aussi celle des personnels de l'enseignement.

L'école républicaine, gratuite, laïque et obligatoire est née.

La vie à l'école a bien changé

Tous pourrez vous rendre compte, à la lecture du document, que la fréquentation de l'école n'est pas évidente pour tous les enfants du Grandvaux.

Ainsi le conseil municipal de Saint Laurent et la caisse des écoles cherchent à attirer les élèves en classe en offrant, aux enfants des familles en difficulté et aux meilleurs élèves, des récompenses : livres, bien sûr, mais aussi vêtements, chaussures et même des repas chauds.

On est encore bien loin de la cantine du collège et ce simple texte nous rappelle à quel point l'école et la société toute entière, ont changé . . .

arrondissement
de
Claude
commune
de
Laurent

Procès - Verbal

de la Réunion de l'Assemblée générale des Sociétaires
de la Caisse des Ecoles en exécution de l'art. 15 des statuts approuvés.

L'an mil huit cent quatre-vingt six, le 14^{ème}
l'Assemblée générale des Sociétaires de la Caisse des Ecoles
de St-Laurent, composée de trois membres, s'est réunie
à la Mairie sous la Présidence de M. Barbaud, maire,
à l'effet d'élire pour une période de trois ans, les
membres à ajouter à la Commission scolaire locale
pour la formation du Comité administratif de la Caisse.

La séance est ouverte à 2 heures.

Il est procédé à l'appel nominal.

Sont présents: M. M. Barbaud, maire;
Paget, juge de paix; Colis, br. Cloussier; Jean rentier;
Brenet, vicarior; Brenet Arina; Monneret Jules;
V. Dumont; Crotais instituteur; et Moreaux instituteur.

Absents: M. M. Cassaro; Hélot Arina; Millet
notaire; Bayla; Guy Arina; Bailly-Louise; et cetera

M. le Président rappelle qu'en exécution de
l'art. 17 de la loi du 28 mars 1882, le Conseil municipal
a établi dans la commune une Caisse des Ecoles, qui
a pour but de faciliter la fréquentation des classes par
des récompenses sous forme de livres utiles et de livres
de la caisse d'épargne aux élèves les plus appliqués, et
par des encouragements matériels et autres au personnel.

- soit en leur fournissant les livres et fournitures de classe
qu'ils ne pourraient se procurer, soit en leur distri-
buant des vêtements et des chaussures, et pendant l'hiver
des aliments chauds.

Il donne lecture des statuts délibérés par le
Conseil municipal et approuvés par le Préfet.

Il est ensuite procédé au scrutin pour la
nomination des membres appelés à prendre part
aux travaux du comité.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant

M. Mounneret Jules	a obtenu	9	voix
M. Millet Arsène		9	
M. Dumont Victor		8	
M. Le Percepteur		9	
M. Pinsard, Sylvain		4	
M. Brenet		1	
M.			

En conséquence, M. le Président proclame M. M.
Mounneret Jules; Millet Arsène; Dumont
Victor; et Le Percepteur

qui ont déclaré accepter ces fonctions, membres du comité
administratif de la Caisse des Ecoles.

Et ont signé tous les membres présents.

Le Maire Président

Les Sociétaires

(Signatures)
M. Mounneret Jules
M. Millet Arsène
M. Dumont Victor
M. Le Percepteur
M. Pinsard Sylvain
M. Brenet

LES FRANÇAIS À LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION



À faut espérer q'eu jeu la finira ben tôt.

Les Français à la veille de la Révolution...

Janvier 1789 : le royaume de France va mal. Les caisses du roi sont vides et l'Etat risque la banqueroute. Dans les campagnes la colère monte ; La récolte de 1788 a été mauvaise, l'hiver 1788-89 particulièrement froid, alors que les taxes et vexations en tous genres se multiplient.

Louis XVI décide alors de réunir les Etats généraux du royaume et lance un appel à ces sujets : « *Sa Majesté desire que des extrémités de son royaume et des habitations les moins connues chacun soit assuré de faire parvenir jusqu'à elle ses vœux et ses réclamations* ». Chaque ordre (clergé, noblesse et Tiers Etat) doit élire ses représentants pour les Etats généraux et rédiger un cahier de doléances. Toutes les paroisses de France sont concernées. Dans chaque village la population se réunit et consigne dans un cahier toutes les revendications qu'elle adresse au roi.

Et les Habitants de Prénovel.

Le 7 mars 1789 les habitants de Prénovel rédigent, à leur tour, leur cahier de doléances. Mais en réalité le contenu du document ne sort pas de l'esprit même des villageois. Les paysans, majoritairement analphabètes (comme la très grande majorité des Français) se sont inspirés d'un « cahier modèle » qui circule dans les villages du haut-Jura et dans lequel les revendications des paysans sont clairement exprimées.

On y retrouve d'abord, comme dans la plupart des cahiers, la nécessité d'alléger la pression fiscale qui pèse très lourd sur les villageois. Mais on y trouve aussi des réclamations plus spécifiques au Haut-Jura, comme la suppression de la mainmorte (droit du seigneur de disposer des biens des habitants de ses terres à leur mort) ou la demande du « port d'armes » pour se protéger des brigands et des bêtes sauvages (en Haut-Jura principalement les loups mais aussi les ours).

Memoire

Les plaintes grieves et vives que forment
Les habitans de la Communauté de
prelnouvelle pour être presentés à l'Assemblée
qui se tiendra à saint Claude le vingt un
mars courant

Les dits habitans, opprimés et foulés, reduits
à la plus extreme misere par les abus et
 vexations en tout genre que les Deputés du
Balliage d'aval sont chargés d'exposer aux
généraux, supplient le Roy et la nation assemblée
d'y apporter remede, en statuant ce qui suit.

2

Les États généraux du Royaume ou le
tiers États aura en toutes affaires un vigeur
soal à celles du Clergé et de la noblesse
et pour qui sont fixés par les précédentes
Assemblées.

3

Ils ne pourroient accorder l'impôt que pour
Cinq ans et cinq ans de non-povocations au
bout de cinq ans toute perception d'impôt
se fera de plein droit.

4

Tous privilèges en matière d'impôt ou
charges publiques contributions et entretiens de
Routes, seront abolis à perpétuité; et chacun
contribuera toujours en proportion de ses
revenus et facultés sans distinctions de
Clericature de noblesse ou de rotiers.

5

Tous les impôts seront perçus sous une
même dénomination, et dans un seul et même
role.

il y aura dans tous le Royaume
uniformité de poids et de mesures.

Toutes servitudes et Mannorbs veilles et
nouvelles sont abolies à perpétuité dans
le Royaume de France, et particulièrement
dans le mont jura.

Tous les Habitans du mont jura seront
utorisés à avoir des fusils dans leurs
campagnes pour se défendre de bestes féroces,
et des brigands qui errent sur les frontières.

Tels sont les vœux et vœux des Habitans
La Communauté de prenoyvel, sans à dieu
de vœux à augmenter, changer ou diminuer, qui
offrent leurs fortunes et leur vies au plus
Cher du Roy. donnent tous pouvoirs et vœux
seront députés aux Etats généraux par l'Assemblée
du bailliage d'aval, à l'effet de consentir pour
Eux et en leur nom à toutes les Loix et à tous
les impôts que seront nécessaires, au plus
grand bien du Royaume, et à l'administration
publique, sous la réserve expresse toutefois
que les dits députés ne pourront prendre aucun
part aux délibérations qui seront proposées,
consentir aucun impôt present ni y avenir
qu'auparavant il n'ait été accordé.

Fait et arrêté dans l'Assemblée générale
de la Communauté de prenoyvel le
sept . Du mois de mars mil sept
cent quatre vingt neuf étant signés de
tous ceux qui ont su la faire.

Cahier de doléances de la paroisse de Prénovel

Memoire,
Des plaintes griefs et veux que forment les habitans de la communauté de prelnouvel,
pour estre presentes à l'assemblée qui se tiendra à Saint Claude le vingt un mars
courant.

Les dits habitans oprimés et foulés, réduits a la plus extrême misère par les abus et vexations en tout genre que les députés du bailliage d'aval seront chargés d'exposer aux Etats généraux, supplient le Roy et la nation assemblée d'y apporter remède en statuant ce qui suit.

2

Les Etats généraux du Royaume ou le tiers Etats aura en toutes affaires une influence égal à celles du clergé et de la noblesse et pour qui seront fixés les précédantes assemblée.

3

Ils ne pourront accorder l'impôt que pour cinq ans et, encas de non convocation au bout de cinq ans, toutes perceptions d'impôts cessera de plain droit.

4.

Tous privilèges en matière d'impôt ou charges publiques, constitutions et entretiens de routes, seront abolis a perpétuité, et chacun contribuera toujours en proportion de ses revenus et facultés sans distinction de cléricature de noblesse ou de roture.

5.

Tous les impôts seront percus sous une même dénomination, et dans un seul et même role.

12

Il y aura dans tous le Royaume uniformité de poids et de mesures.

13.

Toutes servitudes et Mainmorte réelles et personnelles seront abolies à perpétuité dans le Royaume de France et particulièrement dans le mont-jura.

22.

Tous les habitans du mont-jura seront autorisés a avoir des fusils dans leurs campagnes, pour se défendre de bêtes féroces et des brigands qui errent sur les frontières.

Tels sont les griefs et veux des habitans de la communauté de Prelnouvel font à leur députés à augmenter, changer ou diminuer, qui offrent leurs fortune et leur vic au plus chéri des Roy. Donnent tous pouvoir à ceux qui seront députés aux Etats généraux par l'assemblée du bailliage d'aval, à l'effet de consentir par eux et en leur nom a toutes les lois et a tous les impôts qui seront nécessaires au plus grand bien du Royaume et à l'administration publique, sous la réserve expresse toutefois que lesdits députés ne pourront prendre aucune part aux délibération qui seront proposées, ne consentir aucun impôts présent n'y avenir, qu'au paravant il n'ait été accorder.[...]

Fait et arrêté dans l'assemblée générale de la communauté de Prelnouvel le sept du mois de mars mil sept cent quatre vingt neuf, étant signés de tous ceux qui ont su le faire.

Itinéraire malheureux d'une sorcière du Haut-Jura

La chasse aux sorcières touche l'ensemble de l'Europe aux 16^e et 17^e siècles. Les juges et magistrats, successeurs zélés des inquisiteurs du moyen âge, sont persuadés de l'existence d'une « secte satanique ». Ainsi un peu partout, de l'Espagne à la Suisse, dans le royaume de France et même en Franche-Comté les bûchers s'embrasent.

Le Haut-Jura n'échappe pas à la règle, bien au contraire. En 1596 Henri Boguet est nommé grand juge en la terre de Saint-Oyend-de-Joux (c'est-à-dire Saint-Claude et une grande partie du Haut-Jura actuel). Très vite cet ancien magistrat dolois, docteur en droit, devient un spécialiste de la sorcellerie. Dénonciations, attitudes suspectes, querelles villageoises ou même simples rumeurs publiques, tout contribue à démasquer sorciers et sorcières.

Entre 1598 et 1608 ce sont plus de 30 personnes, issus des villages du Haut-Jura (Coyrière, Viry, Nezen, Lavans-les-Saint-Claude, Longchaumois, Fort du Plasne, etc.), qui périssent au lieu patibulaire (lieu des exécutions) de Saint-Claude. Pourtant cette justice n'est pas expéditive, même si elle s'achève, quasi-systématiquement, par une condamnation à mort. Henri Boguet prend son temps. Il fait arrêter la personne soupçonnée (homme, femme et même enfant) et la fait incarcérer à la conciergerie (la prison) de Saint-Claude. Puis il l'interroge, longuement, avec beaucoup de précisions sur ses agissements. Celle-ci, si elle avoue spontanément, échappe à une torture très fréquemment employée pour obtenir des accusés, non seulement des aveux, mais aussi de nombreux détails sur la sorcellerie et bien sûr le nom des complices.

Car les sorcières du Haut-Jura sont accusées de nombreux crimes : pactiser avec le diable, se rendre au sabbat (l'assemblée nocturne des sorciers), donner des maladies aux hommes et aux bêtes, déclencher la grêle pour détruire les récoltes, etc. Le diable, lui, peut prendre différentes formes mais, en Haut-Jura, nul ne doute de son existence. Il vous apparaît au détour d'un chemin, sous la forme d'un homme vêtu de noir, d'un mouton, d'un coq, d'un chat, bien sûr, toujours de la même couleur, et parfois même d'un monstre, mi-homme, mi-bête, comme celui de Clauda Jancattin. L'imagination des accusés est extrêmement productive, soit par crainte du juge, soit sous l'effet de la torture. Contre les esprits solides et résistants, le juge n'a pas besoin des aveux pour faire condamner la personne. La simple rumeur publique suffit à allumer le bûcher. Cependant, par acquis de conscience, Henri Boguet fait rechercher, sur le corps des accusés, la marque du diable, le *stigma diabolicum*. La sorcière est mise à nue, entièrement rasée. Des chirurgiens recherchent sur son corps la marque que le diable a pu déposer au sabbat, tache, rougeur, grain de beauté, etc.

Ce calvaire achevé et le dossier une fois instruit, le juge remet l'accusé dans les mains des échevins (conseillers municipaux) de Saint-Claude qui ont la charge de rendre la justice. Ceux-ci suivent systématiquement l'avis d'Henri Boguet, c'est-à-dire la mort dans 100 % des cas pour les adultes. La peine est prononcée le samedi matin, sur la place du marché de Saint-Claude devant la ville assemblée, l'accusé et les échevins. La peine est applicable immédiatement. La sorcière est donc conduite jusqu'au lieu des exécutions (l'actuel cimetière de Saint-Claude) suivie par population. Là, elle est attachée à un poteau, étranglée par le bourreau puis brûlée. Si la sorcière a refusé d'avouer ces crimes elle est brûlée vive. Le 24 avril 1599, 7 autres personnes ont, comme Jacquema Paget puis plus tard Clauda Jancattin, périé dans les flammes.

SENTENCE DE MORT CONTRE
JACQUEMA PAGET.
24 Avril 1599.

En la cause pendante, par devant nous Jean Meynier, Jean Baptiste Mailliat, Henry Rosset et Claude Vouland, scindiques et eschevins de la ville Saint Ouyan de Joux et a nous renvoyer pour la décision d'icelle, par monsieur le grand juge en la terre d'illec, l'ayant instruit [selon qu'il est] coustumé entre André Vion, procureur en ladite terre, impétrant et demandeur en matière de sorcelerie, vénéfices, crimes et délictz contre Jacquema Paget de Lonchaumois, deffenderesse.

Pour, par ladite deffenderesse, sous environ six ans s'estre donné au diable et a l'instigation d'icelle avoir renoncé dieu, cresse et baptesme.

Item pour avoir esté au sabat et assemblées de sorciers, par deux fois au lieu dit en la maison Du Pra, proche le village de Lonchaumois, y ayant danser, ouffer des chandelles, fait hommaiges au diable, y estant en forme d'un moultou noir et y avoir manger de la chair.

Item pour avoir prins et receu dudit diable de la pouldre propre a faire mourrir gens et beste.

Item pour avoir audit sabat baptu l'eau pour faire la gresle, a intention de gasté les fruict de la terre, laquelle gresle tumba du costé du chasteau Des Prel, des Chaux en Grandvaux.

Item pour s'estre prostitué, avoir heu cognoissance charnelle avec le diable, estant en forme d'un molton noir.

Finallement pour estre communément tenue et réputé pour vaudoise et sorcière, par ceux qui ont heu d'elle cognoissances.

Veues les pièces et procès desdites parties, mesmes les information dudit procureur, recours et ampliatiions d'icelle, les responses de ladite deffenderesse, ensemble l'appointement rendu en ladite cause, le vendredy second jour du mois d'apvril dernier, contenant que ladite deffenderesse a renoncé a faire descharges et rien mis ny exhibé de sa part, saulz la coppie de l'intendit et certaine escriture de responses sur ce néanmois appointé, intimé et forclose, conclusion et renonciation faittes en cause, considéré ce que viens a considérer et peser, le nom de dieu préalablement invocqué, a meure délibération de conseil et heu sur ce l'advis de gens saiges et péril en droictz, **nous avons condamné et condamnons ladite Jacquema Paget, deffenderesse, a estre ce jourduy conduit par le maitre exécuteur de la haulte justice, dois ce lieu jusque au presl du gibet et signe patibulaire dudit Saint Ouyan et illec par ledit exécuteur, estre estranglé tellement que mort s'en ensuive et par après sont [sic : corps] estre brulé et réduit en cendre ; la condamnant, en oultre, au frais et mises de justice.**

Prononcé a ladite deffenderesse, par les sieurs eschevins, assisté des sieurs conseillers audit eschevinages, le vingt quatrième jour du mois d'apvril l'an mil cinq centz nonante neufz, en la place publique et soubz les arcs dudit Saint Ouyan, lieu a ce accoustumé a tel cas en présence de grande multitude de personne.

INTERROGATOIRE DE CLAUDA JANCATTIN.

Henry Boguet, docteur es droit, grand juge de la terre de St Ouyan de Joux, scavoir faisons que ce jourdhui, quars jour du mois d'aost de l'an mil six cent et sept, ayant heu advertissement que le dimanche vingt neufvième jour du mois de juillet dernier, Jeanne Groz dis Patier de Myjoux, possédée et quelques aultres démoniaques s'estoient jettez sur Clauda Jancattin, fille de Claude Cattin Jattoz et l'avois, ladite Jeanne battue, et que par après ladite Clauda confessoit plusieurs actes de sortilèges. Nous avons fait venir en présence de maître Claude Meynier procureur de ladite terre, y appeller pour scribe Jacques Michalet greffier de la grande judicature, Icelle Clauda pour scavoir d'elle la vérité. Et comme nous avons recogneu quelle y avois apparence de la tirer d'elle nous l'avons fais quérir en la conciergerie dudit St ouyan, ou, après avoir receu le serment d'elle en tel cas requis, nous l'avons interrogée comme sensuys.

Interrogée de ses nom, surnom, eage, qualité et lieu de son origine.

Respond qu'elle se nomme Clauda fille Claude Jancattin dit Jattoz du fourg du plasne, vesve de feu Claude Comoy dit Grozjean de Chaumont, eagée d'environ soixante six ou soixante sept ans.

Interrogée par quelle occasion elle est réduite en ladite conciergerie, et par qui elle y a esté réduite.

Respond qu'elle y a esté réduite par la grâce de Dieu et par l'authaurité de la justice et que peut estre ses péchés en sont cause.

Interrogée quel péché elle a commis.

Respond qu'elle ne scait avoir commis aultre péché sinon celuy duquel elle a esté accusé par les démoniaques et que son père l'a menée vers la grange du sieur Maysoz Trez Bayard.

Interrogée combien de fois elle a esté vers ladite grange.

Respond qu'il l'a mené par deux fois vers ladite grange.

Interrogée pourquoy sondit père la mena vers ladite grange.

Respond qu'il lui disoit quelle allast avec lui et qu'il n'y auroit pas pitié en elle.

Interrogée en quel lieu il la mena.

Respond qu'il la mena en Trez Bayard vers la grange de monsieur de Maisoz.

Interrogée qu'il la menoit faire vers ladite grange.

Respond qu'il la menoit pour la decepvoir et pour se donner au mauvais et la perdre mais qu'elle s'est retorer envers dieu.

Interrogée qui estoit le mauvais.

Respond qu'il estoit moitié personne moitié beste mais qu'elle ne luy vid aucun bras et qu'il se mit a rire et luy voulut donner de l'argent mais qu'elle n'en a point veu.

Interrogée en quel lieu elle treuva ledit mauvais.

Respond qu'elle le treuva entre la fontaine Saint Ouyan et ladite grange.

Interrogée que le mauvais luy dit.

Respond qu'il luy dit qu'elle se donnast a luy et que sur les poursuites qu'il fit elle se donnast a luy.

Extraits des sources originales sur lesquelles les élèves ont travaillé après leurs visites aux archives départementales du Jura.

C'est la cause pendant que de l'ancien
 nous voyons plusieurs chapitres
 qu'il y a de l'ancien de Claude Bonlain
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 pour la décision de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien

C'est la cause pendant que de l'ancien
 nous voyons plusieurs chapitres
 qu'il y a de l'ancien de Claude Bonlain
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 pour la décision de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien

Histoire de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien

Interrogues de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien

AUX ENFANTS DE L'AN 2000



*Toi qui verras le jour avec le millénaire,
Dont la vie jaillira de cette nouvelle ère,
Un enfant de l'amour, j'aimerais que tu sois
Et que jour après jour, on prenne bien soin de toi,*



*Que tu grandisses loin des fureurs inhumaines,
Loin des cris, de la guerre, sur une terre plus saine,
Où l'homme choisira de vivre en harmonie
Préservant la nature de ce qui la détruit.*

*Il se peut que je rêve ou bien que je m'égare
Mais ta vie, mon enfant, vaudra tous les milliards.
Que le progrès te serve et te rende plus heureux !
Ne deviens pas le pion d'un pitoyable jeu!*



*Il te faudra apprendre, être curieux de tout,
Ecouter, regarder et vivre comme un fou,
Et surtout, petit Homme, laisse parler ton cœur
Car l'amour t'offrira le plus grand des bonheurs.*



Florence Amiet



Métier	et CCx+	Nbre de pers.	Familles
Charron		3	F 105.113.119
Maréchal		3	F 76.115
Menuisier	X	2	F 13
Maçon	X	1	F 73
Cordonnier	XXX	4	F 39. 51. 105. 110
Horloger		3	F 94. 111. 127
Tisserand		3	F 141. 142
Fruitier	X	1	F 85
Tailleuse d'habits		2	F 19. 39
Totaux	6	22	

Seulement 6 des 22 artisans sont aussi cultivateurs de communaux

+ cultivateurs de communaux

Dans certaines familles, le père est âgé, et c'est sans doute le fils "communié" et souvent marié qui effectue le gros du travail :

-Ambroise Poncet (F 76), maréchal, a 71 ans; son fils François Célestin, 39 ans, est aussi maréchal (maréchal ferrant, évidemment).

-Antide Fromont (F 13), des Bouvet d'Aval, menuisier et cultivateur de communaux, a 61 ans; son fils Jean-Baptiste, 27 ans, est son compagnon.

-Pierre Bouvet Paget (F 39) a 74 ans; ce sont ses enfants, Marie Anne, 42 ans, tailleuse d'habits, et Raphaël, 39 ans, cordonnier, qui assurent la subsistance du trio.

-Aux Dadonins, les deux familles de tisserands, Basile Martin (F 141), et Pierre Joseph Bénier (F 142) sont installés l'un à côté de l'autre, et utilisent sans doute le même atelier. Si B. Martin a 45 ans, P.J. Bénier, lui, est âgé de 73 ans, et c'est certainement son fils "communié" qui exerce en réalité le métier.

Le cas de l'unique fruitier déclaré, Joseph Augustin Mathé, exige une explication. Dans le relevé des habitants de 1790, 6 fruitiers étaient mentionnés, correspondant à 6 cantons :

-2 pour les Bouvets (de bise et de vent)

-2 pour la croix de Pierre

-1 pour les Ferrez

-1 pour les Croyets

-1 pour les Dadonins

Leurs noms n'étaient pas précisés, ce qui laisse supposer qu'ils étaient étrangers au village et engagés pour la saison, car les fruitières ne fonctionnaient que pendant la belle saison.

Notons au passage qu'en 1853, à Saint-Pierre, il y a 4 fromageries, 450 vaches affectées à la fabrication des fromages, dont la production annuelle est de 45 000 kilos (Annuaire du Jura, 1853).

Il n'y a, parmi ces artisans, ni boulanger, ni boucher charcutier, et c'est normal à cette époque. Chaque ferme possède un four, la famille cuit son pain, qui comporte peu de farine de froment, mais du maïs (blé de Turquie) et surtout un mélange d'orge et d'avoine. La nourriture courante est à base de laitages, de fromage et des légumes cultivés au jardin. On élève un "cochon", et les jours de fête on sort un morceau de lard du saloir, on décroche un jambon fumé ou le "braisi", boeuf salé et séché.

Avant 1789, les jours de jeûne et abstinence devaient être respectés. On a gardé l'habitude de consommer les poissons (brochets, perches, truites, etc.) pêchés dans les lacs et les torrents. Le Grandvaux doit, avant tout, assurer sa subsistance grâce à ses propres produits (élevage et culture); les famines endémiques des dernières années de la royauté et de la révolution ont donné l'habitude aux Grandvalliers de faire avec ...

d-Administration et services

La Constitution de l'an III, qui met en place le Directoire, entre en application avec l'an IV (24-9-1795). Elle supprime les administrations communales trop nombreuses, et celles des districts qui court-circuitaient les départements. Dans le Jura, l'opposition entre Dole et Lons-le-Saunier en était un exemple, terrible par ses conséquences.

L'administration locale était donc regroupée au canton, où un agent municipal élu représentait la commune. Ambroise Ferrez, maire de Saint-Pierre depuis 1790, et qui le sera à nouveau de 1807 à 1815, ne souhaitait pas briguer cette nouvelle fonction mineure par rapport à celle de maire. Après le décès de son épouse, sans enfant, il vivait seul dans la maison occupée de nos jours par Jean Grappe (F 67).

Pour Saint-Pierre, après 4 scrutins indécis, qui avaient été favorables successivement à Joseph Bénier Moine, Xavier Bouvet et Raphaël Martin, c'est Raphaël Groz, 34 ans, fils et communié du notaire Désiré Groz, qui avait été élu, le 25-12-1795, par 14 voix sur 15 votants, faute d'électeurs. C'est lui le rédacteur du recensement du 1-1-1796, et l'élection était si récente qu'il n'avait même pas mentionné ses nouvelles fonctions.

A Saint Laurent, c'est Joseph Martinez qui présidera l'assemblée des agents municipaux du canton, mais c'est Basile Ferrez, 40 ans, qui a été nommé commissaire du Pouvoir Exécutif, c'est-à-dire qu'il est chargé, pour le canton, de veiller au respect et à l'application des lois et décrets. Il réside à Saint-Pierre (F 80) avec son épouse Marie-Aimée Ferrez, dans la maison comportant un perron surélevé, sur la rue principale (actuellement Benoît ex-Lançon).

Le notaire Désiré Groz, 60 ans (F 88) est aussi un personnage important dans une commune de 801 habitants. Il est le père de Raphaël Groz, l'agent municipal récemment élu avec lequel il vit en communion. Il est aussi commis des Ponts et Chaussées, et à ce titre responsable, sous l'autorité du Directoire du département, de l'entretien des routes et chemins, et de la répartition des corvées correspondantes. La Révolution a créé des emplois de "stationnaires", cantonniers chargés de la surveillance de l'état du réseau routier et de son entretien permanent. Ils doivent parcourir, chaque jour, leur secteur, sauf les dimanches et fêtes. Ils relèvent du commis des Ponts et chaussées. A Saint-Pierre, il y a 2 stationnaires :

-Félix Groz, 56 ans (F 94)

-Pierre Daniel Groz, 27 ans, fils communié de la famille Henry Joseph Groz, 72 ans (F99).

En 1796, les Groz cumulent donc sur le plan communal toutes les responsabilités. Au retour des Bourbons, c'est un des leurs, Pierre Claude Groz - qui n'a que 18 ans en 1796 - qui succédera à Ambroise Ferrez comme maire; notons qu'en 1852, c'est encore un Groz qui sera maire.

Dernier maire de l'administration communale, le garde-forestier. Les communes du Grandvaux ont toujours été riches de leurs forêts, et le garde-forestier y joue un rôle important et délicat. En 1796, c'est Augustin Petit Humbert, 53 ans (F 17), né à Grande-Rivière, qui assure ces fonctions.

Le recensement ne fait apparaître qu'un seul "cabaretié", ce qui semble peu pour une commune de 801 habitants. C'est Claude Henri Guyetant (F 114), dont le débit de boisson est situé au début du village, au carrefour avec la route de Chaux-du-Dombief, Saint Laurent. Il est étonnant qu'il n'existe pas aussi un établissement de cette nature au centre du village, près de l'église. Il y a une vingtaine d'années, il y en avait deux : l'auberge tenue par les soeurs Poncet (Blanche puis Laurence), et le café-tabac de Victorine Ferrez Lançon.

A propos des instituteurs

Lorsque Mgr Méallet de Fargues avait créé la chapelle Saint Pierre et nommé un prêtre desservant (décret du 28 juillet 1744) il avait expressément été prévu "d'établir un maître d'école pour enseigner les garçons ... Thérèse Vuillet continuant, comme du passé, à enseigner les filles et nullement les garçons".

La situation que révèle le recensement de 1796 est bien différente; elle fait apparaître deux enseignants hommes :

-Jean Baptiste Thevenin (F 78), cultivateur de communaux et recteur d'école, qui est en fonction depuis un certain temps, et figure sur le recensement de 1790.

-Charles Joseph Letoublon (F 74), originaire de Petite Chaux; il a été recruté par le conseil municipal de Saint Pierre le 14 fructidor de l'an II (30 septembre 1794) pour la rentrée scolaire. Installé dans le "poêle et cabinet du rez-de-chaussée de la ci-devant cure, il partagera la cuisine et la cave avec Suzanne Bénier Rollet, fermière". Il doit enseigner "à lire et à écrire, l'arithmétique, la géographie, les bordereaux de commerce, comptes et conventions qui peuvent servir dans la société et le commerce" ! La délibération ne fait aucune allusion à la mixité. On peut s'étonner de l'absence d'institutrice pour enseigner les filles. Il est vrai que nous sommes alors en pleine période thermidorienne (après la chute de Robespierre). Les prêtres assermentés sont tolérés à condition de rester dans leur famille ou chez des amis, les réfractaires sont pourchassés. L'école se veut républicaine et laïque, et rejette "les anciens livres de superstition".

Il est intéressant de noter, pour obtenir plus de précisions, qu'en 1810 (15 ans après) l'engagement passé - en 1806 - avec l'instituteur Marc Joseph Bénier est prolongé d'un an pour la somme annuelle de 80 francs, qui est porté à 92 francs par l'autorité de tutelle (préfet impérial).

Les enfants qui fréquenteront l'école paieront, par an :

- 75 centimes pour apprendre à lire
- 1 franc pour apprendre à lire et à écrire
- 1,25 franc pour apprendre le calcul, et 15 centimes en plus pour la grammaire.

L'instituteur aura la charge du chauffage des enfants.

S'agissant de la scolarisation, deux précisions peuvent être apportées. En l'an IV, c'est-à-dire avant le 31 décembre 1795, le maire Ambroise Ferrez déclarait que les enfants de 8 à 11 ans étaient presque tous scolarisés ... sauf ceux qui gardent le bétail ! On comprend cette réserve, lorsqu'on apprend qu'en 1849 (Annuaire du Jura, Désiré Monnier) l'instituteur Jeannin, pour un salaire annuel de 300 francs accueille en hiver 45 élèves garçons et en été 15 seulement. A Saint Pierre, au milieu du 19^e siècle, les filles ne sont pas admises dans l'enseignement public. La situation est identique à la Chaux-du-Dombief, à Fort-du-Plasne, à Grande-Rivière, à Saint Maurice, aux Petites Chiettes (Bonlieu), et même à Saint-Laurent, pour s'en tenir au canton.

En effet, ce n'est qu'en 1867 que la loi Victor Duruy imposera aux communes de plus de 500 habitants d'avoir une école spéciale de filles; cette obligation n'a d'ailleurs eu qu'un caractère de principe, jusqu'à l'intervention de la loi du 28 mars 1882 (Jules Ferry). Elle institue l'obligation de l'instruction primaire, gratuite et laïque, pour les enfants des deux sexes, de 6 à 13 ans.

Je suis bien loin de mon sujet initial, "le recensement de 1796"; mais il n'est pas inutile de rappeler, en ces temps de revendications parentales tous azimuts, que l'obligation scolaire élémentaire de 6 à 13 ans date de 1833 pour les garçons (loi Guizot) et de 1882 pour les filles, il y a un peu plus d'un siècle.

Les plus âgés peuvent penser, comme moi, que pourtant nos grands mères avaient été instruites, souvent mieux que certains de nos jeunes, pour l'orthographe notamment. Ma grand-mère paternelle, une Vuillet, née en 1869, a quitté le couvent des Chaprais à Besançon en 1888 pour venir se marier à Saint Pierre, et ma grand-mère maternelle évoquait souvent, pour ses petits-enfants, Madame de St Opportune, son professeur de maintien !!

Evidemment, il y avait avant 1882, et depuis des siècles, près d'un millénaire, des "institutions" tenues par les congrégations, assurant un enseignement privé, confessionnel, payant, et efficace .. Mais cet enseignement n'était accessible qu'aux enfants des familles les plus aisées, et aux surdoués.

e -Les domestiques

Ils apparaissent dans le recensement de deux manières :

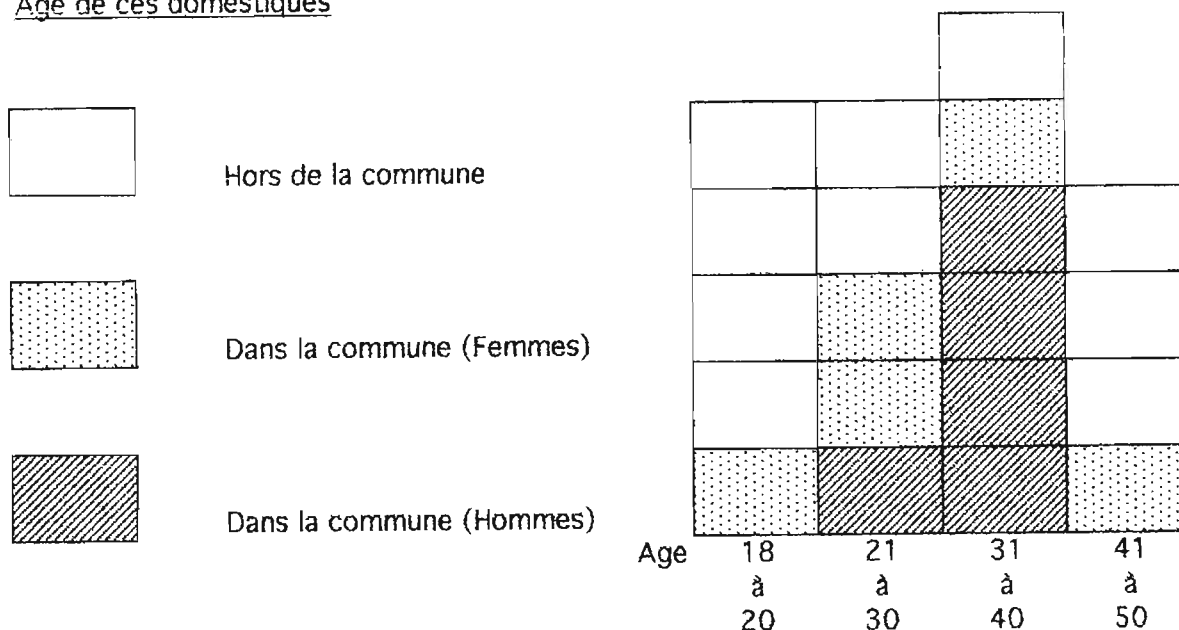
-Au titre de la famille à laquelle ils appartiennent; ce sont alors des natifs de Saint Pierre, placés soit dans la commune, soit hors de la commune.

-Au titre de la famille au service de laquelle ils se trouvent. Il s'agit de personnes qui ne sont pas originaires de St Pierre, mais dans la quasi totalité des cas des communes du Grandvaux, notamment La Chaumusse et Grande Rivière.

A -Domestiques originaires de St Pierre

Ils sont au nombre de 20, 16 femmes et 4 hommes. Ce sont des filles ou des soeurs, des fils ou des frères de chefs de familles souvent nombreuses (7 et 8 personnes), aux revenus modestes. Pour 16 d'entre eux il s'agit de familles de cultivateurs de communaux, exerçant aussi la profession de charron ou qui sont conjointement au service d'un patron comme journalié, manouvrié, voituré. Ce patron peut être la commune : stationnaire, garde forestier. Sur ces 20 domestiques, 10 exercent leur service dans la commune (5 hommes et 5 femmes), et 10 hors de la commune, uniquement des femmes.

Age de ces domestiques



Les hommes ont, sauf un, de 30 à 35 ans, sont dans la force de l'âge; ils doivent participer aux activités de la famille de St Pierre pour laquelle ils travaillent, mais nous ignorons de quelle famille il s'agit.

Les domestiques placées hors de la commune sont toutes des femmes soit jeunes (6 de moins de 30 ans), soit d'âge mûr (3 de 40 à 50 ans). Dans son ouvrage "La vie comtoise au temps de l'Ancien Régime", Michel Vernus précise que les filles du Grandvaux se placent à Morez et Saint Claude, et même à Lons et Dole.

B -Domestiques étrangers à la commune

Seize familles de Saint Pierre ont à leur service des domestiques au nombre de 22, dont 2 hommes et 13 femmes, et 7 pour lesquels l'identité n'est pas précisée. Mais ils sont tous, sauf 2, originaires d'autres communes du Grandvaux que St Pierre. On peut donc affirmer qu'il ne s'agit pas de l'un des 10 domestiques, originaires de St Pierre, placés dans la commune. Les familles utilisant les services de ces domestiques sont celles de marchands (11), laboureurs (3), voituriers (2).

-Deux familles disposent de 3 domestiques, dont un homme :

(F 47) François Joseph Bouvet Maréchal (marchand)

(F 88) François Joseph Ferrez (marchand)

-et deux familles de 2 domestiques :

(F 45) Pierre Joseph Bouvet-Martin (marchand)

(F 55) Claude François Bejaquet (laboureur)

Les 12 autres familles, des Fromont (F 20,21,59), Jacquillon (F 24), Bouvets (F 42), Thevenin (F56), Poncet (F 76), Ferrez (F 83,89,90), Bénier (F 106,130) n'ont qu'une seule domestique.

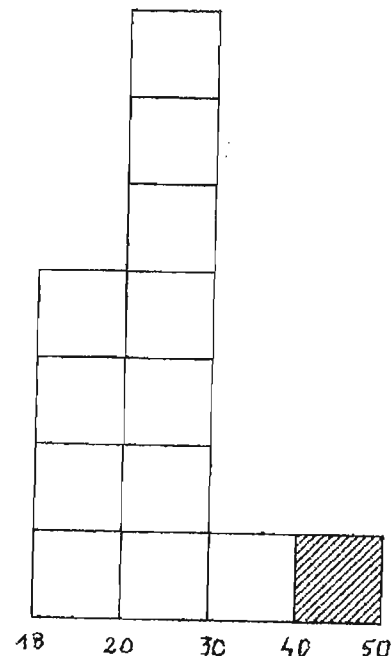
Age des domestiques

Pour les 13 domestiques sur 22 dont l'âge est précisé, il s'agit de femmes jeunes (12) et un homme.

Au total il y a donc en 1796 dans les familles de Saint-Pierre 32 domestiques dont 10 sont des habitants de la commune. Il faudrait y ajouter les journaliers (3) manouvriers (2), décomptés par ailleurs, soit 37.

f -Volontaires

Sous ce terme nous comprenons 15 "volontaires" recrutés à partir de 1791 - notamment ceux de la levée en masse de 1793, effectuée parmi les célibataires et veufs sans enfants, de 18 à 25 ans - mais aussi des soldats volontaires (2), plus âgés.



L'étude détaillée des conditions du choix des "volontaires" de 1793 a été décrite dans le lien n° . Nous n'y reviendrons pas, sauf à rappeler que les familles les plus aisées, et même les autres, grâce aux efforts du procureur François Joseph Bouvet Maréchal, avaient acheté et équipé un remplaçant.

En 1796, on retrouve les "volontaires", tirés au sort en 1793, et qui ont rejoint aux frontières les bataillons du Jura :

*Benoit Ambroise, 22 ans (F 116), fils de veuve,

*Bailly Basile, 38 ans (F 23), fils de veuve.

*Bouvet Pierre Louis, 24 ans (F 29), fils de veuve.

Mais l'appel aux "volontaires" s'est poursuivi et certains de ceux qui avaient pu se faire remplacer se trouvent maintenant, 3 ans après, sous les drapeaux de la République :

*Bénier Louis Aimé, 20 ans (F 121), fils de veuve,

*Bouvet Joseph Augustin, 21 ans (F 28), fils de laboureur, 10 frères et soeurs,

*Bouvet Augustin, 24 ans (F 48), fils de veuve,

*Jacquillon Louis Aimé, 25 ans (F 41), fils de marchand, 7 frères et soeurs.

Notons que si la famille Ferrez ne compte, en 1796, pas un seul "volontaire", Léonard Ferrez, fils de François Joseph, marchand et père de 9 enfants, est parti pour Paris avec les "fédérés" en 1790. Devenu capitaine à la 140^e demi-brigade, il est mort à l'hôpital de Strasbourg le 3 novembre 1795.

Age et situation de famille des volontaires

Les volontaires sont jeunes, ce qui résulte des règles de recrutement, mais il faut remarquer que sur un total de 17 volontaires, 9 sont fils de veuves ou appartiennent à des familles nombreuses, et les soeurs de 3 d'entre eux sont domestiques.

g-Familles sans profession déclarée

On décompte 18 familles pour lesquelles le chef de famille n'a aucune profession déclarée. Il s'agit en général de femmes (14) qui vivent seules (6), avec une autre femme, soeur ou parente (4), ou des enfants mineurs (4). Il s'agit souvent de familles de veuves (7), pouvant comporter un fils volontaire ou une fille domestique, voire les deux.

Parmi les femmes vivant seules :

-Euphrasie Ferrez, religieuse, 35 ans, qui, son couvent étant fermé, s'est repliée chez son frère Basile; elle a fait l'objet d'un décompte à part (F 81),

-Marie Thérèse Poncet, 76 ans (F 61), déclarée mendicante.

Lorsque le chef de famille est un homme, il s'agit de situations particulières :

-Ambroise Ferrez (F 67), 46 ans; il vient de quitter ses fonctions de maire,

-Clément Martin (F 140), 40 ans, vit chez sa mère veuve, avec 3 frères et soeurs, dont l'une est domestique dans la commune,

-Pierre Joseph Dadonin (F 137), 36 ans, vit seul,

-Augustin Groz (F 145), 49 ans, vit avec son épouse, Marie Joséphe Rigoulet, et ses 6 enfants mineurs.

Dans ces trois derniers cas, on ignore pourquoi le chef de famille, bien qu'il ne soit pas âgé, n'exerce aucune profession déclarée ...

Conclusion

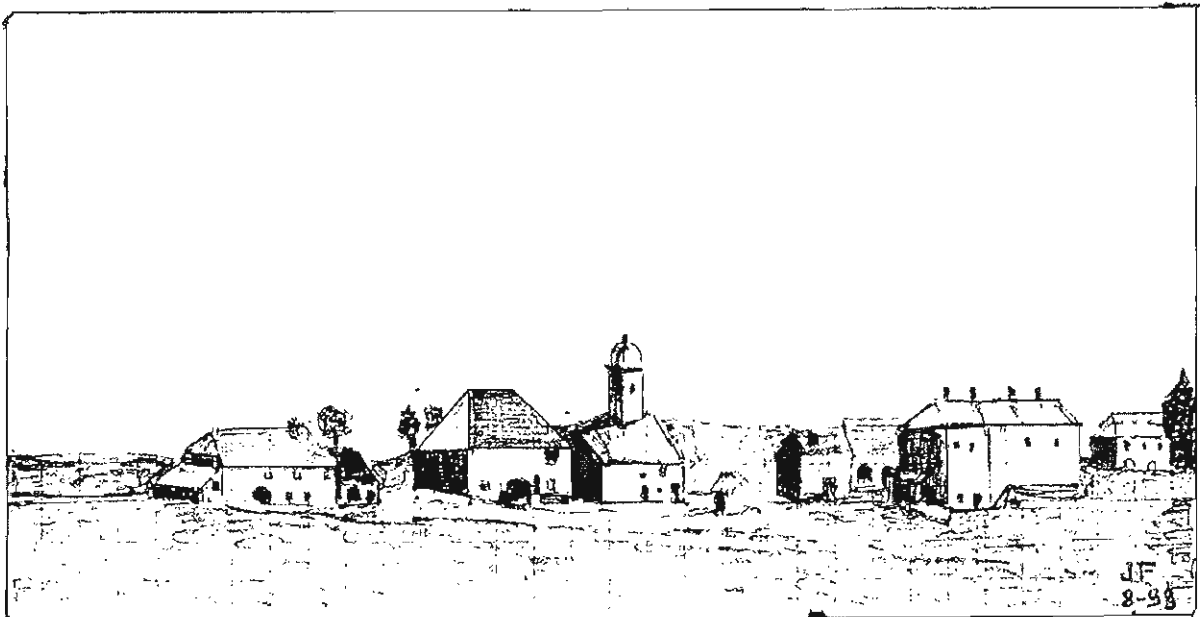
L'étude détaillée de la structure socioprofessionnelle de la population de St Pierre, en 1796, démontre que dans une commune de "mainmortables", dont la société populaire avait été la plus active, la plus jacobine, voire la plus fanatique, du Grandvaux, la répartition des familles selon leur aisance, en trois classes sociales, avait peu évolué depuis 1789. L'abolition des privilèges, qui dans la Terre de St Claude étaient ceux du clergé, ne semble avoir touché que l'évêque et les chanoines.

L'étude des domestiques et des volontaires démontre que c'était toujours les mêmes qui étaient au service des plus aisés, versaient leur sang pour défendre la République, ou vivaient dans la pauvreté. Même si la situation de telle ou telle famille avait pu évoluer, dans un sens ou dans l'autre, l'écart était toujours aussi grand entre les plus riches et les plus pauvres.

Il est vrai que la Révolution ne datait que de 1789. Il faut donner du temps aux grandes réformes pour qu'elles rentrent dans les moeurs. 200 ans après, on peut cependant se demander à quoi a servi ce temps. Si les conditions de vie se sont améliorées, notamment au cours des cinquantes dernières années, dans des proportions plus importantes que depuis 2000 ans ! l'écart entre les extrêmes est plus grand que jamais.

Si nos ancêtres ont bien gagné la Liberté, nous l'avons toujours. La fraternité est par contre moins développée, surtout dans les grandes villes, qu'en 1796. Quant à l'égalité, notamment l'égalité des chances, qu'on invoque si souvent, elle a fait peu de progrès, malgré la généralisation de la scolarité jusqu'à 16 ans.

- Jean FERREZ -



St Pierre 1903

LE LAC DE L'ABBAYE

Situation : Enchâssé entre ses deux joux comme un bijou dans son écrin, le lac de l'Abbaye est bien l'un des bijoux des lacs Haut-Jurassiens. Il occupe une vallée creusée dans l'hauterivien, une formation géologique qui s'est déposée au fond de la mer, il y a environ 100 millions d'années et colmatée par des alluvions glaciaires du Würm, il y a 12000 ans. Son bassin de 5 km² est fermé, le lac est alimenté par les eaux pluviales et peut-être par des sources sous-lacustres, ainsi que par quelques ruisselets, dont celui de la Maladière. Ses eaux sont évacuées par un entonnoir situé au sud sous la scierie Michel-Grosjean. Cet entonnoir est très encombré par les vestiges d'anciennes installations de conduites et de turbines, sa visite est assez scabreuse. Les eaux du lac viennent grossir le torrent de l'Enragé qui draine le Grandvaux et ressortent à 20 km de là, à Chassal, dans la cour de l'usine Breuil. Des essais de coloration effectués de 1945 à 1965, et de 1979 à 1982, l'ont très nettement montré. Il est d'ailleurs remarquable de constater que la circulation superficielle, de la Lemme entre autre, se dirige vers le nord, alors que celle des eaux souterraines se fait vers le sud.

L'éminent géologue qu'était le chanoine Bourgeat, a émis une hypothèse, reprise par l'abbé Maillet-Guy et adoptée par moi-même dans un précédent numéro du Lien, disant qu'à une époque relativement récente, où le niveau des eaux était plus élevé, les eaux des biefs d'Anchez et de Trémontagne, s'écoulaient par une rivière au nord qui canalisait celles des lacs voisins : L'abbaye, les Brenets, les Perrets. Cette rivière justifierait les noms actuels de Rivière Devant, Rivière Derrière, Grande Rivière. Au fil des siècles, les excavations s'élargissant, le niveau des eaux baissant, la rivière aurait disparu en s'enterrant.

Historique : La mauvaise vallée "mala vallis" des romains, ne semble avoir été peuplée qu'assez tardivement. Tandis qu'à 30 km de là, à Villars d'Héria, des temples majestueux s'élevaient dès 50 avant J.C., l'Abbaye a dû attendre 523 pour voir arriver Aubert accompagné de 20 moines, envoyés par Saint Antidote. Il est fort probable que la vallée n'était pas avant eux un désert total et que des hommes l'habitaient déjà, mais aucune confirmation écrite n'existe. D'abord installés au sud du lac, à la Motte, les moines vont bientôt édifier un prieuré dont il ne reste que l'église qui a d'ailleurs été reconstruite. Le déboisement, la culture, la pêche, la chasse, semblent avoir été les premières activités de ces premiers occupants. Derrière la cure, se trouve un bassin qui leur servait de vivier; il était alimenté en eau par une source qui existe toujours et dont les eaux rejoignent le lac en longeant le terrain de camping.

Un rocher immergé la plupart du temps existe dans le lac de l'Abbaye, appelé la pierre des sécheresses, il porte une inscription, en français ou en latin, disant " celui qui m'a vu a pleuré, celui qui me verra pleurera". La dernière personne en Grandvaux l'ayant vue, est Monsieur Omer Charton des Bez, en 1922 ou 1923, alors qu'il n'était âgé que d'une douzaine d'années. En 1976, elle a été revue par Monsieur Alain Piot, mais ne semblait plus porter d'inscription.

Caractéristiques : (D'après Magnin 1904) :

Altitude : 879 m
 Longueur : 2125 m
 Largeur moyenne : 280 m
 Largeur maximum : 600 m
 Superficie : 95 ha

Profondeur maximum : 19,50 m sur le bord est, au large de la station de pompage. Deux autres bassins existent : l'un au large de la plage : 11 m l'autre sur le bord ouest : 7 m à la Coinche. Il serait intéressant près d'un siècle après Magnin de mesurer à nouveau la profondeur du lac. Pour avoir une belle vue panoramique sur le lac et le Grandvaux, on peut se rendre au belvédère des Cernois ou du remonte pente de l'Abbaye.

Flore : La flore est riche et diversifiée, le Grandvaux étant de l'est à l'ouest, au carrefour de la plaine et de la montagne, du nord au sud, des régions nordique et méditerranéenne. Ses nombreuses tourbières présentent des caractères tout à fait particuliers, avec une grande abondance de plantes protégées donc très rares, dont quelques unes sont carnivores. Andromède à feuilles de polium, Comaret des marais, Linaigrette des Alpes, Linaigrette à feuilles engainantes, Linaigrette à larges feuilles, Linaigrette à feuilles étroites, Scheuchzérie des marais, Oeillet superbe, Parnassie des marais, Peucedan des marais, Pirole à feuilles rondes, Primevère farineuse, Saule rampant, Swertie vivace, Inule britannique, Carex des bourniers, Carex étoile des marais, Epipactis des marais, Ményanthes à trois feuilles, Ciguë vireuse, Oxycoccus à 4 pétales, Pédiculaire des marais, Renouée bistorte, Rhynchospora blanc, Mors du diable, Violette des marais, et pour les carnivores : Grassette commune, Droséra à feuilles rondes, Utriculaire commune. Dans l'eau nous trouvons : Myriophylle verticillé, Potamots, Nymphéa blanc, Nénuphar jaune, Petit rubanier, Elodée du Canada, Cératophylle émergé, Jonc des tonneliers, Hippuris vulgaire, Characées.

Faune : Le lac et les marécages et tourbières qui l'entourent sont le refuge de nombreux oiseaux et autres animaux, qu'ils soient migrateurs ou sédentaires : chevreuil, couleuvre vipérine, couleuvre à collier, vipère péliade, lézard vivipare, poule d'eau, canard colvert, canard milouin, canard morillon, grèbe huppé, héron cendré, rousserolle, bécassine sourde, bécassine double, bécassine des marais, râle d'eau, foulque, harle bièvre, cormoran, oie.
 Poissons : tanche, brochet, gardon, anguille (introduite). Des essais d'implantation de truite, de corégone, de black-bass ont été tentés sans succès. Dans la vase, on trouve de grosses moules d'eau douce, des anodontes, pouvant atteindre plus de 15 cm de longueur. Sous les pierres se dissimulent les écrevisses américaines.

Activités : Le lac est une propriété privée, il appartient à la famille Piot qui l'a acquis vers 1933. La plupart des activités doivent se faire avec l'accord du propriétaire : baignade, voile, randonnée, pêche, planche à voile, chasse.

Menaces : Bien que très étroitement surveillé par le propriétaire et ses enfants, par divers organismes et par la Faculté des Sciences de Besançon, le lac de l'Abbaye subit des pressions qui, à la longue, risquent de lui être préjudiciables et qu'il est nécessaire de contrôler dès maintenant, d'autant plus qu'il fournit l'eau potable de la région. Implantation d'habitations sur son pourtour, rejet des eaux usées au niveau de l'église, épandage d'engrais, de fumier, de purin, arrosage des bois de scierie, fréquentation des plages en été, cimetière proche.

Solutions : Un réseau d'égout drainant les eaux usées de l'Abbaye, y compris les hôtels, les boues de la station de pompage, aboutit au sud du lac, dans un bassin de lagunage qui les traite avant de les rejeter au lac. Cet aménagement est une des premières mesures salutaires pour le lac. D'autres interventions restent cependant encore nécessaires : compléter le réseau de collecte des eaux usées, délimiter un périmètre de protection d'une centaine de mètres, comme le préconise le professeur Thiébaud. Cette mesure paraît assez inutile, étant donné que l'on est en circulation karstique. Il faudrait tenir compte pour cela de tout le bassin versant. Introduction de poissons fourrage dans le lac, pour améliorer sa richesse piscicole. Il semble que cela soit difficile à cause de la rigueur du climat. Un essai d'implantation d'Able de Heckel, pourtant résistant aux eaux froides, n'a pas été concluant. Vairons, goujons, ablettes, ne peuvent être introduits pour la même raison.

Projets : Création d'un sentier botanique entre les deux hôtels : Lou Granva et l'Abbaye. Sentier de randonnée pédestre au départ de Saint Laurent, faisant le tour du lac, accompagné d'un guide pour profiter au mieux de la randonnée. Le guide : "La combe du Grandvaux" a été réalisé, on peut se le procurer dans les librairies et au syndicat d'initiative.

Hôtels- Restaurants :

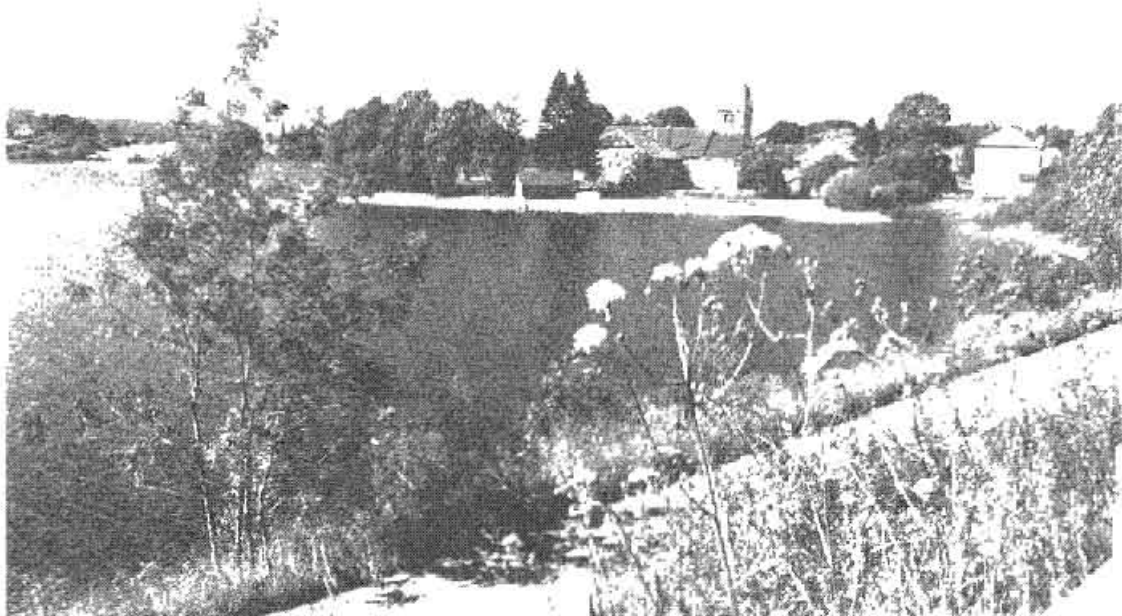
L'Abbaye, Lou Granva. De nombreuses possibilités sont offertes à proximité.

Camping-Accueil :

Saint Laurent : camping caravaneige, niveau trois étoiles; Prénovel : centre d'accueil Duchet; Les Rouges Truites : centre d'accueil du Bugnon; l'Abbaye : camping non aménagé.

Cet article est paru dans le numéro 52 de Jura Nature en 1992. Il nécessiterait probablement des corrections et additions pour le mettre à jour. Il a été supervisé, corrigé et complété par Melle V. Vernaux, qui à l'époque préparait une thèse sur les chironomes du lac de l'Abbaye; par M. J.C. Lambert de l'Université de Besançon et par M. A. Piot, propriétaire du lac.

Henri MICHAUD 1992







La Bibliothèque

Nos ACHATS

GRIFFON Arthur	Dis, Grand-père
ANGUENOT Guy-Louis	Mémoires Comtoises
MUNIER Daniel	Alesia. Le brouillard se lève

Les DONs

JEURY Michel	L'année du certif
BAILLOT-LOICHOT	Les arrestations de Février 44 en Fr. comté
COTTET Maxime	Un an à Buchenwald
CANONIER Guy	Les témoins de Jehova face à Hitler
DELAUNAY J.	BERLIN 45. Fin du III e Reich
Dr FONTAINE	Médecin des trois corps
BIANCIOTTI	Sans la miséricorde du Christ
MOURAD Kénisé	De la part de la princesse morte
CARDINAL Marie	Les grands désordres
de BURON	Où sont mes lunettes
PARTURIER Françoise	Les hauts de Ramatuelle
ROGERS Rosemary	Insolente passion
FLAUBERT Gustave	Madame Bovary
WOLFE Tom	L'étoffe des héros

Inscription et Participation

à la FETE des 100 ans de la gare de MOREZ les 8-9 et 10 septembre 2000

Les Grandvalliers ont été sollicités par la ville de MOREZ pour participer à cet anniversaire.

La prestation demandée consiste à l'arrivée d'un maximum de voyageurs en costume d'époque le dimanche 10 septembre à 11 h 30 sur les quais de la gare de MOREZ.

Nous serons accueilli en musique puis discours officiel et vin d'honneur.

La SNCF s'est proposée de prendre en charge les voyageurs costumés pour effectuer gratuitement le trajet St Laurent MOREZ par autorail panoramique et d'en assurer également le retour en fin d'après-midi.

Nous profiterons de cette journée pour aller déjeuner (toujours costumés) dans un restaurant de MOREZ et en attendant le retour nous pourrions éventuellement participer aux diverses animations proposées place de la gare.

Pour le bon déroulement de cette fête nous vous invitons à remplir et à nous retourner le bulletin individuel d'inscription ci-dessous avant le 15 août impérativement.

- Soit à J.P. Thouverez 39150 Lac des Rouges Truites
- Soit à l'Office du Tourisme 39150 St Laurent en Grandvaux

Si vous connaissez des amis intéressés par cette prestation, d'autres bulletins sont disponibles à l'Office du Tourisme ou vous pouvez photocopier celui-ci, mais surtout inscrivez vous avant la date limite et rendez-vous le 10 septembre à 10 h 30 sur le quai de la gare de St Laurent.

~~~~~  
Bulletin Individuel d'Inscription et de Participation

à la Fête des 100 ans de la gare de MOREZ

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@

NOM : Prénom :  
Adresse : N° de Téléphone :

- Participera à la fête en costume d'époque.
- Aurait la possibilité de prêter ou échanger des habits d'époque.
- Sera présent (e) à 10 h 30 sur le quai de la gare de St Laurent.
- Prendra l'autorail au départ de St Laurent.
- Prendra le repas au Restaurant à Morez moyennant une participation de 50 F pour les adultes 20 F pour les enfants de moins de 12 ans.
- Ne prendra pas le repas au Restaurant.
- Aimerais participer à des danses et chants grandvalliers
- Prendra l'autorail pour le retour à Saint-Laurent

Ci-joint ma participation financière de F. de préférence par chèque à l'ordre des "Amis du Grandvaux".

Bulletin à remettre avant le 15 août 2000  
Soit à l'office du Tourisme à St Laurent  
Soit à Jean Pierre Thouverez 39150 Lac des Rouges Truites



Si le nombre d'ouvrages mis à la disposition des lecteurs augmente, on ne peut pas en dire autant du nombre de personnes qui assurent les permanences hebdomadaires à la bibliothèque. En effet, pour diverses raisons, nous ne sommes plus que huit alors qu'il n'y a pas si longtemps, nous étions douze.

De ce fait, le "tour" revient maintenant toutes les quatre semaines au lieu de six !

Déjà dans le "LIEN" de Juillet 1999, il avait été fait appel aux personnes de bonne volonté pour seconder l'équipe en place. même démarche dans le numéro de Décembre 1999... toujours sans réponses.

Que penser d'une association de près de 400 adhérents qui n'est pas en mesure d'assurer le fonctionnement d'une activité intéressant à longueur d'année une trentaine de lecteurs assidus ?

Par lettre en date du 27 Mars, j'ai informé notre Président de mon intention de ne plus assurer le fonctionnement de la Bibliothèque à compter du 1er Juillet 2000, en continuant cependant à être présente, à mon tour, lors des permanences. Cette situation a été évoquée lors de l'Assemblée générale du 29 Avril.

Il n'est pas indispensable de réfléchir longtemps pour prendre une bonne décision : celle de participer à l'une des activités de votre Association. **Le DEVENIR de la BIBLIOTHEQUE en DEPEND.**

Régine LOUVIER